AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Année 2020

Vu, pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du...15/06/2021.....
A Castelsarrasin, le...18/06/2021
Le Président

TERRES DES CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le présent rapport est rédigé en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le décret n°2015-1827 du 30 novembre 2015.

TERRES des CONFLUENCES
communauté de communes

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

SOMMAIRE

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2020 3
LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETEES EN 2021 4
LES CHIFFRES-CLES 2020 5
INDICATEURS TECHNIQUES 6
1. **Territoire desservi et compétences exercées** 6
1.1. **Territoire desservi** 6
1.2. **Population intercommunale** 7
1.3. **Compétences exercées** 7
2. **La collecte des déchets** 11
2.1. **Population desservie par la collecte en régie** 11
2.2. **Population desservie par la collecte en prestation** 11
2.3. **Organisation de la Pré-collecte** 12
2.4. **Collecte en porte à porte** 16
2.5. **Collecte en points d'apport volontaire** 22
3. **Traitement des déchets** 24
3.1. **SIRTOMAD** 24
3.2. **Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)** 24
3.3. **Centre de tri** 25
3.4. **Centre d'enfouissement** 25
3.5. **Traitement des déchets verts** 26
3.6. **Traitement du verre** 26
3.7. **Traitement des textiles** 27
3.8. **Traitement des encombrants et des DEEE** 27
4. **Déchetteries** 28
4.1. **Population desservie par les déchetteries** 28
4.2. **Localisation des déchetteries et déchets acceptés** 29
4.3. **Fréquentation des déchetteries** 31
4.4. **Destination, traitement et tonnages des déchets** 33
4.5. **Contrôles des installations classées pour l'environnement** 36
5. **Amélioration tri et réduction des déchets** 37
5.1. **Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets** 37
5.2. **Réduction des déchets à la source** 37
6. **Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets** 40
7. **Les usagers et le service** 41
8. **Evolution des tonnages et des ratios** 42
9. **Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

et à l'environnement des opérations de gestion des déchets 46
9.1. Actions environnementales : 46
9.2. Actions liées aux conditions de travail : 46
10. Mesures prises pour maintenir l'activité du service pendant la crise sanitaire 47
10.1. Plan de Continuité d'Activité : 47
10.2. Plan de Reprise d'Activité : 48
INDICATEURS FINANCIERS 50
1. Compte administratif 50
2. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service déchets 51
3. Approche analytique des coûts 53
4. Modalités de financement 55
4.1. Redevance Spéciale pour la collecte 55
4.2. Redevance Spéciale pour l'utilisation des déchetteries 55
4.3. TEOM 56
4.4. La vente de composteurs 57
5. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat 58
6. Les principales dépenses d'investissement 59
PERSPECTIVES 2021 60
1. Actions déjà réalisées en 2021 60
2. Actions à réaliser en 2021 60

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2020

Actions	Pilote	Avancement
Maintien de la continuité de services lors de la crise sanitaire	CCTC	Mars 2020 - 2021
Renouvellement d'une benne à ordures ménagères	CCTC	Mai 2020
Mise en place d'un marché d'entretien des véhicules poids lourds	CCTC	Mai 2020
Acquisition d'un fourgon à hayon pour la livraison des bacs	CCTC	Mai 2020
Révision des tarifs de redevance spéciale et des déchetteries pour les professionnels	CCTC	Juin 2020
Déploiement du système Cliiink de récompense du geste de tri du verre	SIRTOMAD	Juillet 2020
Renouvellement du marché de traitement d'encombrants	CCTC	Juillet 2020
Mise en place d'un marché de traitement pour les déchets chimiques	CCTC	Juillet 2020
Validation de l'avant-projet des travaux d'optimisation des déchetteries intercommunales	CCTC	Septembre 2020
Demandes de subventions pour le projet d'optimisation des déchetteries intercommunales	CCTC	Octobre 2020
Campagne « Jardinons au naturel »	SIRTOMAD	Octobre 2020 - 2022
2nde inspection de la déchetterie Saint Béart par la DREAL	DREAL	Novembre 2020
Demande d'enregistrement de la déchetterie Saint Béart au titre des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)	CCTC	Décembre 2020

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETEES EN 2021

Actions	Pilote	échéance
Diagnostics bio déchets	SIRTOMAD	Février 2021
Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de composteurs individuels avec le Grand Montauban et le SIRTOMAD	CCTC	Mars 2021
Elargissement des horaires d'ouvertures de la déchetterie de la Biarne	CCTC	15 mars 2021
Création d'un poste d'agent de pré-collecte (livraison des bacs)	CCTC	1er avril 2021
Levée de non-conformités relevées par la DREAL à la déchetterie Saint Béart	CCTC	Mai 2021
Mise en place de la filière Ecomobilier à la déchetterie de la Biarne	CCTC	Mai 2021
Renouvellement du marché de bacs à déchets	CCTC	Mai 2021
Projet de service Déchets	CCTC	Juin 2021
Révision des tarifs de redevance spéciale et des déchetteries pour les professionnels	CCTC	Juin 2021
Travaux d'optimisation des déchetteries – année 1	CCTC	Juillet 2021

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

LES CHIFFRES-CLES 2020

13 477 T	quantité de déchets produits par la CCTC sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
4,55 M€ TTC (investissement compris)	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets produits sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
4,70 M€ TTC (investissement compris)	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal
3 955 906 €	montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue en 2020
243 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les ordures ménagères sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
48 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les collectes sélectives hors verre sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
28 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour le verre sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)
190 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les déchetteries sur l'ensemble du territoire intercommunal
536 kg/hab/an	production total de déchets en kg/hab/an sur le territoire (excepté Durfort-Lacapelette et Montesquieu)

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

1. Territoire desservi et compétences exercées

1.1. Territoire desservi

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Terres de Confluences a fusionné avec la Communauté de communes Sère Garonne Gimone et s'est étendue aux communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint-Porquier, pour former la Communauté de communes Terres des Confluences.
Elle est dénommée ci-après la CCTC.
C'est le 3ème ensemble intercommunal du département de Tarn et Garonne après la Communauté d'agglomération de Montauban et la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne. Elle compte 22 communes membres et une population de 41 983 habitants.
Cette collectivité assure depuis le 1er janvier 2017 la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire.

La CCTC se localise en Région Occitanie, à l'ouest du département du Tarn et Garonne. Ce territoire se caractérise par un positionnement géographique assez privilégié. Desservi notamment par l'A62, il se situe à 68 km de la capitale régionale, Toulouse (soit 50 mn de trajet), à 22 kilomètres de Montauban (soit 24 mn) et 52 km d'Agen (soit 33 mn).

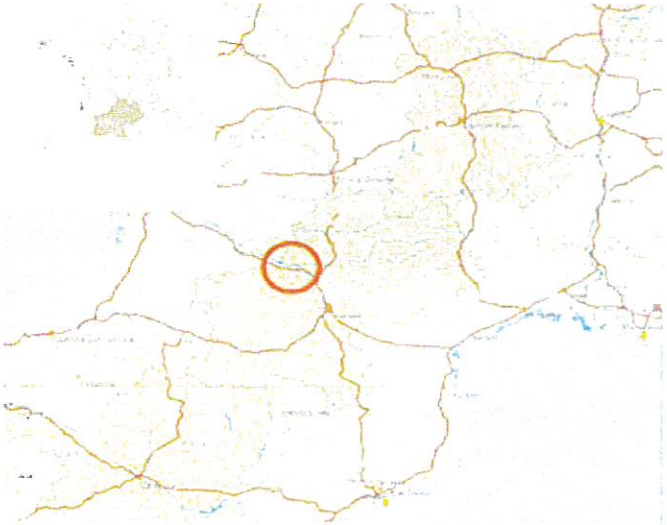

Cartes de situation de la CCTC

Le territoire desservi s'étend sur environ 451 km².

En raison de la fusion des intercommunalités, le territoire, le nombre d'habitants, la population desservie ont changé en 2017. Les chiffres pour les années précédentes n'existent pas pour cette nouvelle intercommunalité ou un périmètre comparable.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

1.2. Population intercommunale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le compte administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2019 (décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019). Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population
Angeville	247	0,6%
Boudou	747	1,8%
Castelferrus	476	1,1%
Castelmayran	1 226	2,9%
Castelsarrasin	14 267	33,8%
Caumont	323	0,8%
Cordes-Tolosannes	359	0,9%
Coutures	107	0,3%
Durfort-Lacapelette	938	2,2%
Fajolles	100	0,2%
Garganvillar	690	1,6%
Labourgade	186	0,4%
Lafitte	231	0,5%
La Ville-Dieu-du-Temple	3 234	7,7%
Lizac	521	1,2%
Moissac	13 378	31,7%
Montaïn	106	0,3%
Montesquieu	777	1,8%
Saint-Aignan	416	1,0%
Saint-Arroumex	155	0,4%
Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 289	5,4%
Saint-Porquier	1 427	3,4%
Total	42 200	100 %

1.3. Compétences exercées

L'intervention de la CCTC pour la Collecte et le Traitement des déchets relève d'une compétence obligatoire en application des dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux derniers statuts de la CCTC approuvés par arrêté préfectoral n°82-2019-05-06-001 de mai 2019.

Cette compétence est exercée par la CCTC sur le territoire de ses vingt-deux communes membres pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées, les déchets verts, les encombrants et les déchetteries.
La mise en œuvre de cette compétence est réalisée directement en régie ou par la mise en œuvre de conventions de prestations de services ou d'adhésions à d'autres regroupements intercommunaux.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Communes de la CCTC	Collecte	Traitement	Déchetterie
18 communes : Angeville Boudou Castelferrus Castelmayran Castelsarrasin Caumont Cordes-Tolosannes Coutures Fajolles Garganvillar Labourgade Lafitte Lizac Moissac Montaïn Saint-Aignan Saint-Arroumex Saint-Nicolas-de-la-Grave	Gestion directe - régie	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS
Durfort-Lacapelette	Adhésion SIEEOM du Sud Quercy		SIEEOM + Gestion directe + Convention EMMAÜS
La Ville-Dieu-du-Temple Saint-Porquier	Gestion directe – prestation	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS+ prestation
Montesquieu	Adhésion SMEEOM Moyenne Garonne		Gestion directe + Convention EMMAÜS

La CCTC a délégué la compétence « traitement » des déchets au SIRTOMAD (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets) pour 20 communes (voir tableau ci-dessus). Ce syndicat exerce également des missions de communication sur le tri et la prévention des déchets (animations scolaires, animateurs de tri…).

Pour la commune de Montesquieu, la CCTC adhère au SMEEOM Moyenne Garonne pour la « collecte » et le « traitement » des déchets.

Pour la commune de Durfort-Lacapelette, la CCTC adhère au SIEEOM du sud Quercy pour la « collecte » et le « traitement » des déchets, ainsi que pour l'accès aux déchetteries.

Les éléments concernant la compétence « collecte » et « traitement » pour les communes de Durfort-Lacapelette et Montesquieu sont respectivement disponibles dans les rapports annuels du SIEEOM du sud Quercy et du SMEEOM Moyenne Garonne.

Pour les communes de La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier, la CCTC assure la « collecte » via un prestataire de service. Le « traitement » des déchets est délégué au SIRTOMAD depuis le 1er janvier 2018.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Les éléments concernant la compétence « traitement » pour 20 communes (voir tableau ci-dessus) rattachées au SIRTOMAD sont disponibles dans le rapport annuel de ce dernier.

Filière / Compétences	OM résiduelles	Collecte sélective	Verre	Déchets verts	Encombrants
Pré - Collecte	Régie	Régie	Régie	/	/
Collecte	Régie ou prestation	Régie ou prestation	SIRTOMAD	Régie	Régie
Transfert/transport	SIRTOMAD	SIRTOMAD	/	/	/
Traitement	SIRTOMAD	SIRTOMAD	SIRTOMAD	Régie	Régie

Répartition des compétences de collecte et de traitement
des déchets pour les 20 communes rattachées au SIRTOMAD

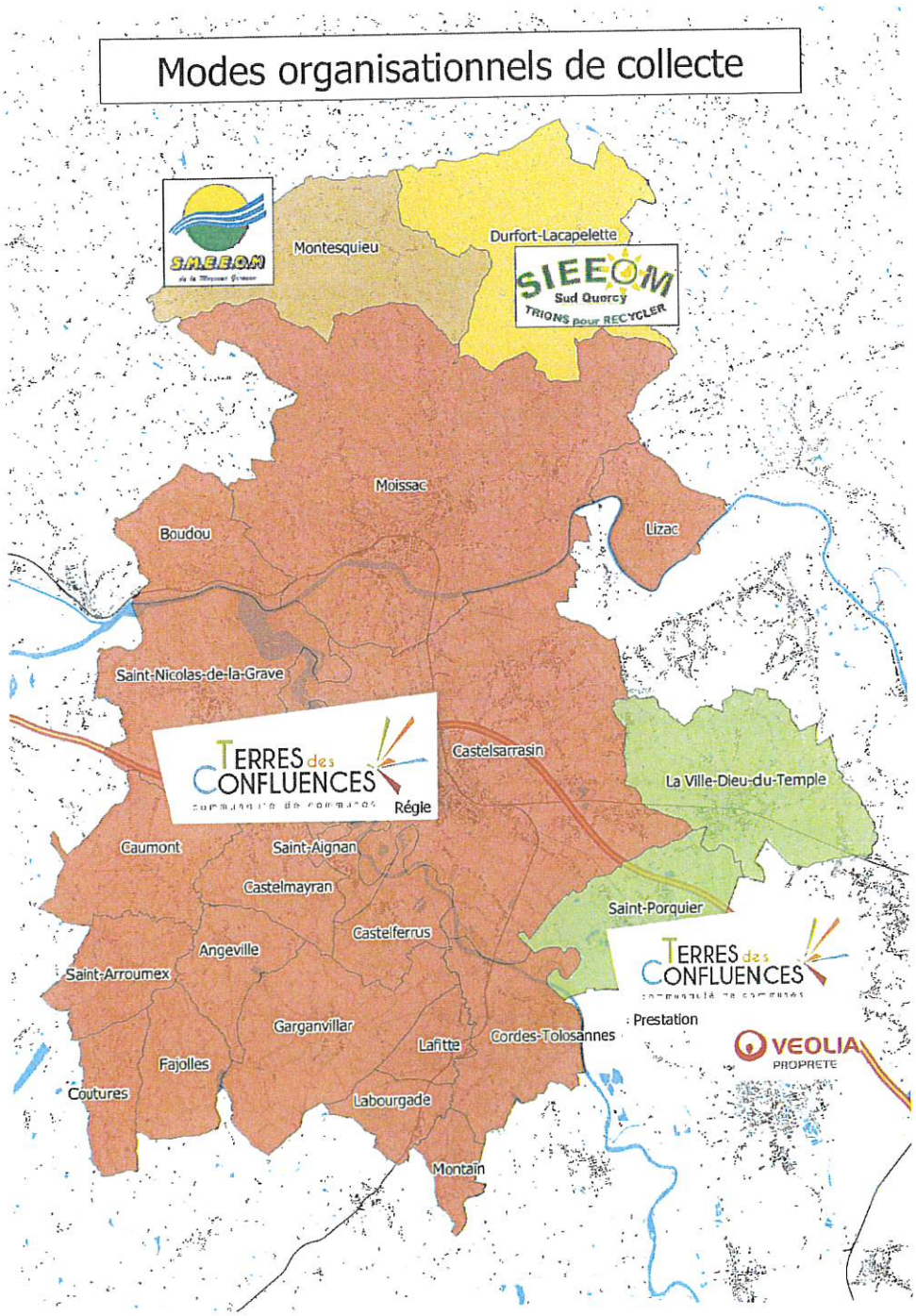

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Le service "Déchets" de la CCTC assure les missions suivantes pour 20 communes (régie + prestation DRIMM ou Véolia) :

- la fourniture et l'entretien du matériel de pré-collecte (sacs, cabas, bacs, points d'apports volontaires),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par Véolia),
- la collecte sélective des emballages recyclables (plastiques, cartons, boîtes de conserve…) ainsi que des journaux, publicités, revues et magazines (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par Véolia),
- la collecte des déchets verts dans les secteurs urbains de Castelsarrasin et Moissac,
- la collecte des encombrants à domicile (par convention avec Emmaüs 82),
- la collecte des Textiles, Linge, Chaussures (TLC), en points d'apport volontaire,
- les collectes de déchets assimilés aux déchets ménagers : déchets des commerces et des déchets valorisables des zones d'activités, déchets du marché, déchets des métiers de bouche… (sauf pour Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple collecté en prestation par Véolia),
- la communication concernant la collecte des déchets,
- la vente de composteurs,
- la gestion des 3 déchetteries intercommunales.

La collecte du verre est transférée au SIRTOMAD pour 20 communes.

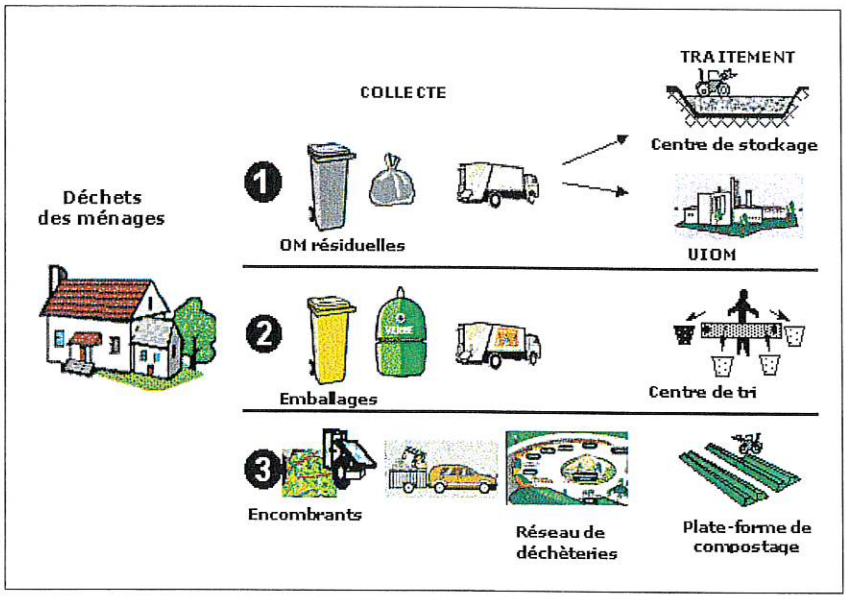

Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

Le pouvoir de police spéciale des déchets est transféré à la CCTC (arrêté n°29/2020 du 21 décembre 2020). Il s'agit de préciser la présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques en établissant un règlement de collecte.

Par ailleurs, il appartient au maire d'intervenir, au titre de son pouvoir de police, lorsqu'il est prévenu de la présence de déchets présentés en dehors des conditions normales de collecte. Il doit aviser le producteur ou le détenteur des déchets des faits qui lui sont reprochés et, le cas échéant, le mettre en demeure de respecter les obligations qui lui incombent tenant à la gestion et à l'évacuation des déchets en cause.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

2. La collecte des déchets

Le présent chapitre décrit l'organisation de la collecte effectuée en gestion directe par la CCTC (régie + prestation Véolia) sur 20 communes.
La CCTC a adopté un règlement de collecte par délibération n°09/2018-2 du 25 septembre 2018.

2.1. Population desservie par la collecte en régie

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Angeville	247	0,7 %
Boudou	747	2,0 %
Castelferrus	476	1,3 %
Castelmayran	1 226	3,3 %
Castelsarrasin	14 267	38,1 %
Caumont	323	0,9 %
Cordes-Tolosannes	359	1,0 %
Coutures	107	0,3%
Fajolles	100	0,3 %

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Garganvillar	690	1,8 %
Labourgade	186	0,5%
Lafitte	231	0,6%
Lizac	521	1,4 %
Moissac	13 378	35,7 %
Montaïn	106	0,3 %
Saint-Aignan	416	1,1 %
Saint-Arroumex	155	0,4 %
Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 289	6,1 %
Total	**35 824**	**100 %**

2.2. Population desservie par la collecte en prestation

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Saint-Porquier	1 427	30,6 %
La Ville-Dieu-du-Temple	3 234	69,4 %
Total	**4 661**	**100 %**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

2.3. Organisation de la Pré-collecte

La CCTC est compétente en matière de pré-collecte. Elle met à disposition gratuitement les contenants de collecte adaptés à l'organisation du service :

Type de collecte	Sacs	Bacs	Point de regroupement (bacs 4 roues)	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)
Ordures ménagères		X	X	
Collecte sélective	X	X	X	
Verre				X

2.3.1. Les sacs jaunes de collecte sélective

Les sacs jaunes de collecte sélective sont destinés aux habitants qui posent directement leur sac de collecte sélective sur le trottoir et n'ont pas accès à un bac collectif ou individuel.
En 2020, la CCTC a distribué environ 10 534 rouleaux de sacs jaunes (14 080 rouleaux en 2019).

Une distribution annuelle de sacs jaunes a été organisée :
- du 24 au 26 février 2020 au centre culturel pour les habitants de Moissac,
- du 22 au 24 juin 2020 à la halle occitane pour les habitants de Castelsarrasin.

Les sacs jaunes pour les autres communes sont distribués par les mairies.
Un accueil permanent, tenu par les mairies, permet de distribuer les sacs jaunes aux nouveaux arrivants.

Les sacs noirs pour la collecte des ordures ménagères ne sont pas fournis par la CCTC. Ils sont à la charge de chaque habitant.

2.3.2. La gestion du parc de bacs

On dénombre environ 21 000 bacs répartis sur le territoire (20 500 bacs en 2019), pour la collecte des ordures ménagères ou du tri issu de la collecte sélective.

La CCTC assure en régie la gestion du parc de bac à déchets. Le service dispose 2 véhicules utilitaires pour réaliser les livraisons et les interventions de réparations. Un 2ème fourgon disposant d'un hayon et d'un volume utile de chargement de 20 m³ a été réceptionné en mai 2020.
Les demandes de réparations et livraison de bacs à déchets sont réceptionnés par l'accueil de la Communauté de communes. Les interventions sont réalisées dans un délai moyen de 15 jours. Les réparations les plus courantes concernent les roues.

	2017	2018	2019	2020	% évolution
Nouvelles dotations de bacs ou complément	257	257	508	468	- 8 %
Bacs échangés (changement de volume)	98	120	552	249	- 55 %
Bacs cassés et remplacés	40	115	124	197	59 %
Bacs réparés	22	59	100	84	-16 %
Bacs retirés	/	/	22	6	- 73%
Total des interventions	**417**	**551**	**1 306**	**1004**	**-23 %**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

La forte augmentation du nombre de livraisons de bacs en 2019 est liée notamment à la réduction de la fréquence de collecte pour le tri sélectif de Saint-Porquier et La Ville Dieu du Temple (passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle). En 2020, avec la crise sanitaire, la distribution des bacs a été maintenue pendant le 1er confinement uniquement pour les livraisons urgentes (absence de bacs ou bacs cassés inutilisables). La baisse d'activité en 2020 est liée à une moindre demande des usagers de La Ville Dieu et Saint Porquier (88 demandes en 2020 contre 522 demandes en 2019).

2.3.3. Les points de regroupements

Les points de regroupement permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif dans les zones d'habitat diffus, ou pour les voies où les manœuvres des bennes à ordures ménagères sont impossibles ou dangereuses.
La mise en place des points de regroupement, l'entretien et le lavage des bacs sont réalisés par la CCTC.

Un cabas de tri réutilisable est fourni à chaque foyer pour le transport des emballages jusqu'au bac de regroupement.

Nom de la commune	Secteur	Nombre de points de regroupements
Angeville	Commune entière	7
Boudou	Hors bourg	25
Castelmayran	Hors routes principales	12
Caumont	Hors bourg et RD 15	11
Cordes-Tolosannes	Commune entière	16
Coutures	Commune entière	5
Fajolles	Commune entière	9
Garganvillar	Hors Bourg	21
Labourgade	Commune entière	2
Lizac	Commune entière	20
Moissac	Secteur « Campagne »	95
Montaïn	Commune entière	1
Saint-Arroumex	Commune entière	11
Total		**235**

Point de regroupement à Moissac.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

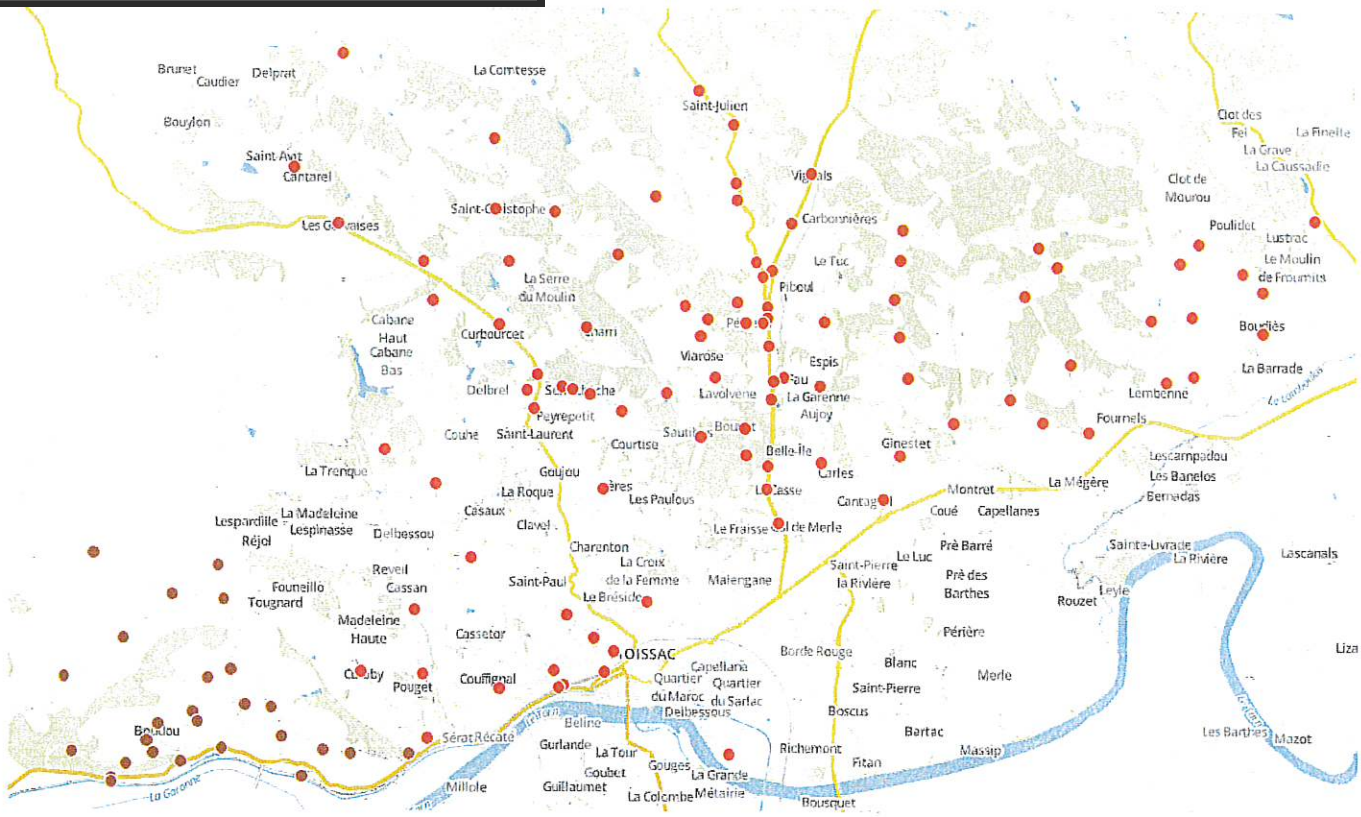

Carte des points de regroupement sur les communes de Boudou et Moissac

2.3.4. Les points d'apports volontaires (PAV)

Verre :

La CCTC met à disposition 147 colonnes à verre (147 en 2019) sur le territoire des 20 communes gérées directement.

Nom de la commune	Nombre d'emplacement	Nombre de PAV verre
Angeville	1	2
Boudou	2	3
Castelferrus	2	2
Castelmayran	2	4
Castelsarrasin	39	42
Caumont	1	2
Cordes-Tolosannes	4	4
Coutures	1	1
Fajolles	1	1
Garganvillar	2	3

Nom de la commune	Nombre d'emplacement	Nombre de PAV verre
Labourgade	2	2
Lafitte	2	2
La Ville-Dieu-du-Temple	8	11
Lizac	2	2
Moissac	42	47
Montaïn	1	1
Saint-Aignan	2	2
Saint-Arroumex	2	2
Saint-Nicolas-de-la-Grave	8	9
Saint-Porquier	2	5
Total	**126**	**147**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

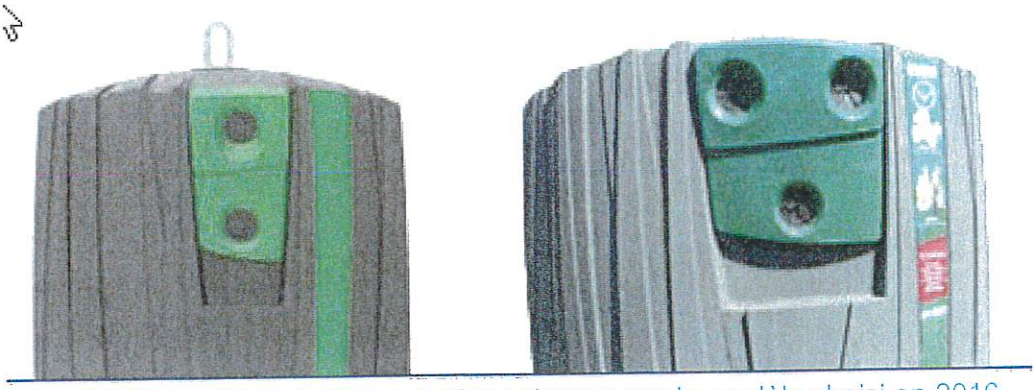

La CCTC continue à renouveler les colonnes par le modèle choisi en 2016.

Une analyse de la composition des ordures ménagères a montré qu'il restait encore 10 kg d'emballages en verre jeté par habitant et par année.

Ces emballages en verre mis dans la mauvaise poubelle ne sont pas recyclés et en plus, chaque tonne collectée dans les bornes à verre permet d'économiser 160 € par rapport au coût des ordures ménagères.

En juillet 2020, la CCTC a mis en place en partenariat avec le SIRTOMAD un système de récompense du tri du verre pour collecter plus d'emballages en verre et lutter contre les dépôts sauvages de verre au pied des colonnes.

Le principe est simple. L'usager gagne des points pour chaque emballage en verre (bouteilles, pots ou bocaux) qu'il recycle dans un récup 'verre équipé du système Cliiink. Ces points peuvent ensuite être échangés contre des offres exclusives chez des commerçants du territoire du SIRTOMAD, pour des activités culturelles et sportives ou pour des loisirs !

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Textile :

Les PAV pour les textiles, linge et chaussures (TLC) sont mis à disposition gracieusement auprès de la CCTC par le Relais 82 sur l'ensemble du territoire intercommunal. D'autres structures privées reprennent également les TLC comme Emmaüs 82 ou la croix rouge.

Nom de la commune	Nombre de PAV TLC
Castelferrus	1
Castelmayran	1
Castelsarrasin	9
Caumont	1
Cordes-Tolosannes	1
Coutures	1
Fajolles	1
Garganvillar	1
La Ville-Dieu-du-Temple	1

Nom de la commune	Nombre de PAV TLC
Labourgade	1
Lafitte	1
Lizac	1
Moissac	7
Montaïn	1
Saint-Aignan	1
Saint-Arroumex	1
Saint-Nicolas-de-la-Grave	1
Saint-Porquier	1
Total	**32**

2.4. Collecte en porte à porte

2.4.1. Collecte des ordures ménagères et du sélectif

La CCTC effectue en régie des collectes en porte à porte ou en bacs de regroupement des ordures ménagères et assimilées et des déchets recyclables.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

	Collecte en sacs	Collecte en sacs et/ou en bacs	Collecte en bacs individuels	Collecte en bacs de regroupements collectifs
Fréquence	OM : 2 fois par semaine CS : 1 fois par semaine	OM : 1 fois par semaine CS : 1 fois par semaine	OM : 1 fois par semaine CS : 1 fois par quinzaine	/
Secteurs	Castelsarrasin : *centre-ville* Moissac : *centre-ville*	Boudou : *bourg* Castelferrus Castelmayran : *bourg et RD* Caumont : *bourg et RD* Garganvillar : *bourg* Lafitte Saint-Aignan Saint-Nicolas-de-la-Grave : *bourg*	Castelsarrasin : *hors centre-ville* Moissac : *pavillonnaire* Saint-Nicolas-de-la-Grave : *hors bourg* La Ville-Dieu-du-Temple Saint-Porquier	Angeville Boudou : *hors bourg* Castelmayran : *hors bourg et RD* Caumont : *hors bourg et RD* Cordes-Tolosannes Coutures Fajolles Garganvillar : *hors bourg* Labourgade Lizac Moissac : *Coteaux* Montaïn Saint-Arroumex

(OM = Ordures ménagères – CS = Collecte sélective)

En 2020, 10 273 tonnes d'Ordures ménagères (10 131 en 2019) et 2 041 tonnes de tri sélectif (2 076 en 2019) ont été collectées (y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets des communes).

Le ratio d'ordures ménagères produites en 2020 est de 243 kg/an/hab. (247 kg/an/hab. en 2019).

De plus, il existe une aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) sur la commune de Castelsarrasin. Elle est équipée de bacs individuels pour chaque emplacement.

FRÉQUENCES DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE DE TERRES DES CONFLUENCES (20 COMMUNES)

2019

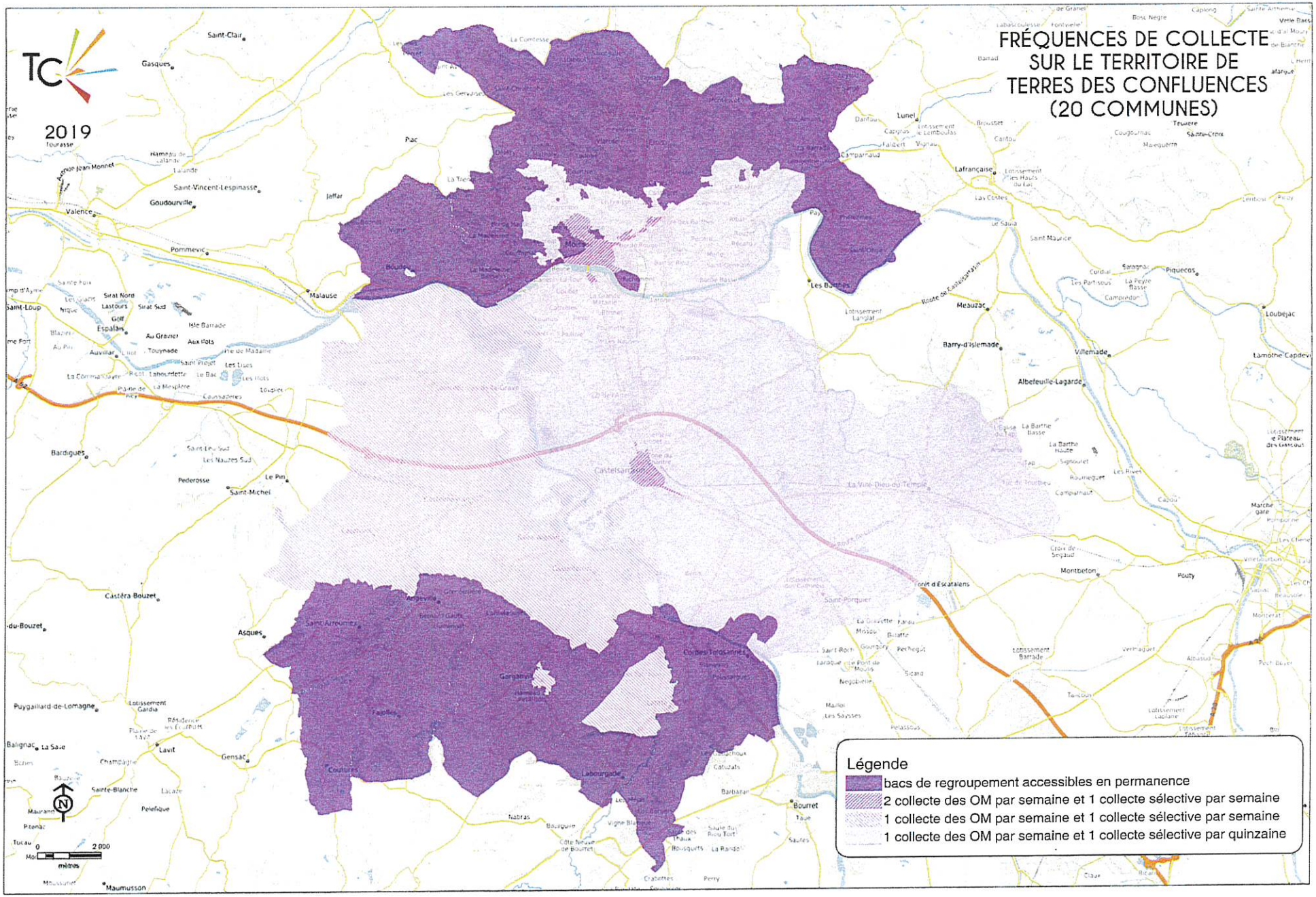

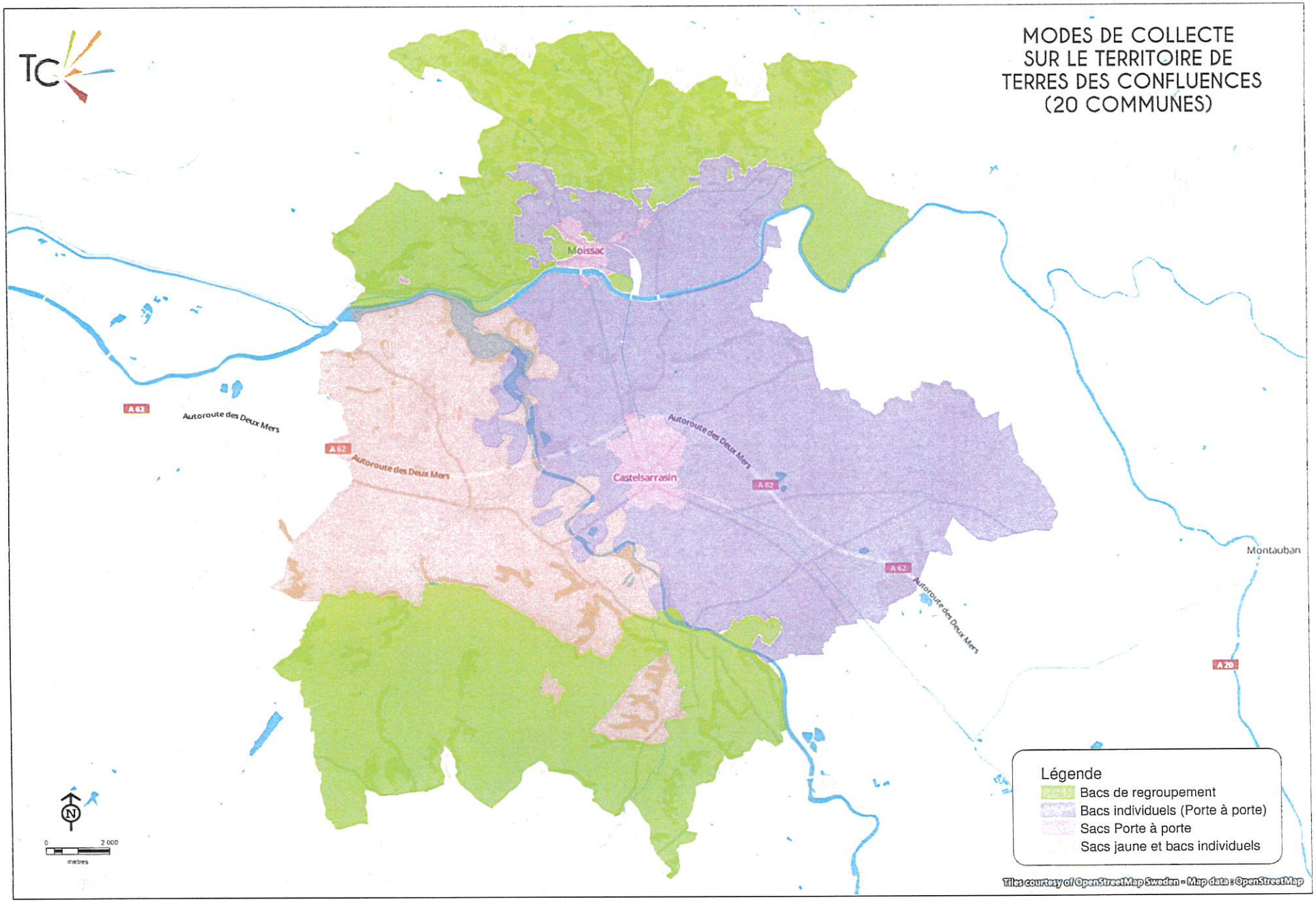
MODES DE COLLECTE
SUR LE TERRITOIRE DE
TERRES DES CONFLUENCES
(20 COMMUNES)
Moissac
Castelsarrasin
Montauban
A 62
Autoroute des Deux Mers
A 20
Légende
Bacs de regroupement
Bacs individuels (Porte à porte)
Sacs Porte à porte
Sacs jaune et bacs individuels
0
2 000
mètres
Tiles courtesy of OpenStreetMap Sweden - Map data : OpenStreetMap

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

2.4.2. Collecte des encombrants, des DEEE et du réemploi

Les encombrants en fin de vie, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le réemploi sont collectés sur rendez-vous, à domicile.
La CCTC a conventionné avec Emmaüs 82 pour la réalisation de cette collecte sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

En 2020, 208 T d'encombrants, de DEEE et de réemploi (237 T en 2019) ont été collectés sur les 22 communes du territoire. Cette diminution est liée au contexte covid et à l'arrêt des ramassages au printemps 2020.

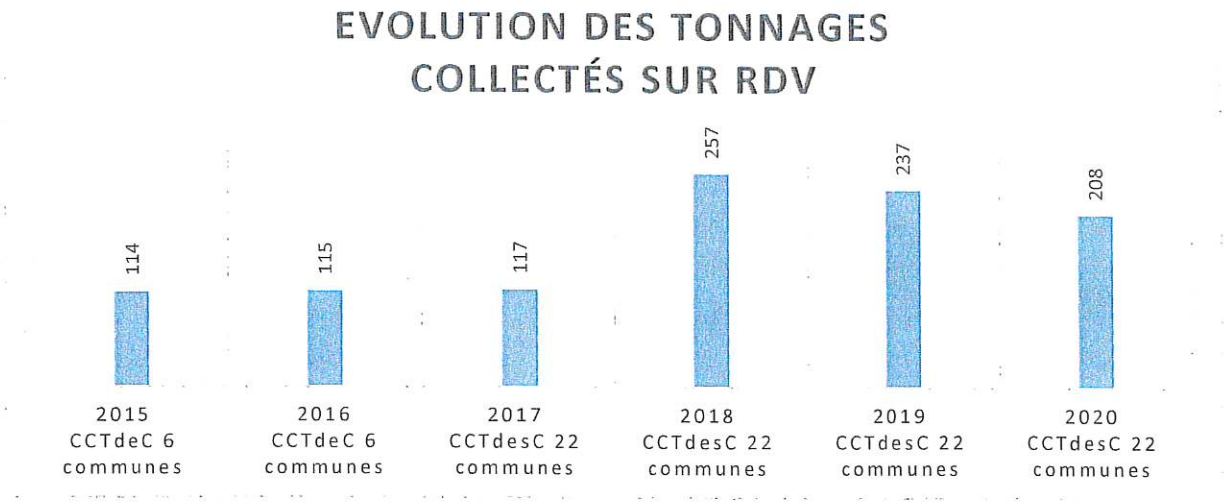

Données : Emmaüs 82

2.4.3. Collecte des déchets verts

Les centres urbains de Castelsarrasin et de Moissac sont collectés en porte à porte une fois par semaine pour les déchets verts (déchets de jardins, branchages, tontes, tailles, feuilles mortes, fanes…). La population desservie est d'environ 11 600 habitants.

Les contenants de collecte ne sont pas fournis par la CCTC. Ils sont au libre choix des usagers, ils doivent cependant ne pas dépasser 250 L, être réutilisables et pouvoir se vider facilement. Les sacs poubelles en plastiques sont interdits à la collecte.

Les déchets verts collectés sont ensuite traités par une plateforme de compostage privée (APAG Environnement en contrat avec la CCTC).

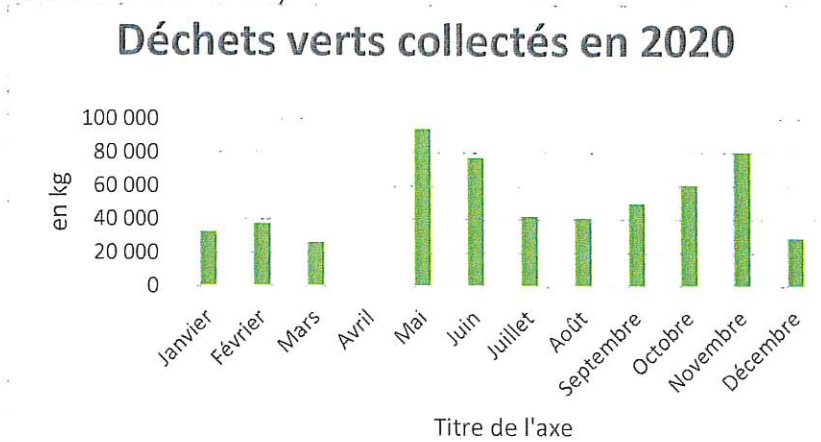

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Lors du premier confinement au printemps 2020, la collecte des déchets verts a été interrompue du 16 mars au 11 mai 2020, étant un service non essentiel.

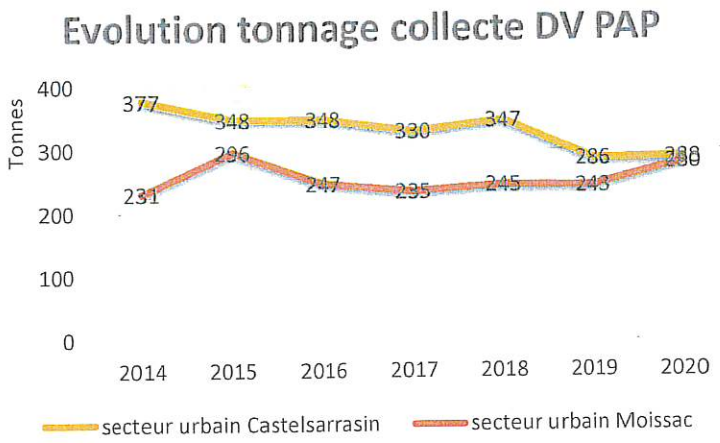

Les évolutions de tonnages annuelles sont fortement liées aux changements des conditions climatiques d'une année à l'autre. Il existe également une forte variabilité interannuelle liée à la saisonnalité de ce type de collecte.

2.4.4. Collecte des déchets non-ménagers et assimilés

La CCTC collecte actuellement les déchets des ménages, mais également les déchets assimilés produits par des professionnels, administrations ou établissements non assimilables à des particuliers. Il y a environ 600 producteurs non ménagers sur le territoire de la CCTC.
Les collectivités qui procèdent à l'enlèvement des déchets autres que ceux des ménages, comme c'est le cas pour la CCTC, peuvent instituer une redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers.
En septembre 2018, la redevance spéciale prévue par l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales, a été instaurée pour les producteurs non ménagers. Elle s'applique à compter du 1er juillet 2019.
Les principaux objectifs de la redevance spéciale sont les suivants ;

- Améliorer le geste de tri en diminuant les quantités d'ordures ménagères collectées, en augmentant celles du tri sélectif
- Optimiser la gestion des déchets,
- Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets ou SPGD (limiter la hausse du coût du service),
- Responsabiliser et impliquer l'usager face à sa production de déchets

Elle est instaurée de manière à pouvoir facturer aux producteurs non ménagers le coût réel du service qui leur est rendu, selon les principes suivants :

- la redevance spéciale s'applique à l'ensemble des producteurs non ménagers ;
- le service rendu est calculé sur la base du nombre de bacs attribués ;
- les producteurs non ménagers produisant moins de 1 540 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilés (soit 2 bacs de 770 litres) ne sont pas assujettis à la redevance spéciale. Le service assuré jusqu'à ce seuil est assimilé au service minimum « couvert » par la TEOM. Ce seuil s'applique par adresse de présentation à la collecte des déchets
- les producteurs non ménagers produisant plus de 1 540 litres hebdomadaires de déchets ménagers assimilés sont assujettis à la redevance spéciale ; celle-ci est calculée sur la base du volume hebdomadaire attribué au producteur non ménager dès le premier litre ; en contrepartie, les producteurs de déchets assujettis à la redevance seront exonérés de la TEOM.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Certains producteurs non ménagers comme le 31ème régiment suite à la mise en place de cette redevance ont fait le choix d'un prestataire de collecte privé. Leurs déchets assimilés ne sont plus pris en charge par la CCTC.
La majorité des producteurs ont réduit leurs déchets en mettant en place le tri sélectif ou en revoyant leur organisation ont ainsi réduit le volume de leurs bacs.
Le volume de bacs d'ordures ménagères mis à disposition était de plus de 791 000 L avant la mise en place de la redevance spéciale. Après la mise en place de la redevance spéciale, le volume mis à disposition était de plus de 382 000 L, soit une réduction du volume mis à disposition de 52 % pour 175 producteurs suivis.

En 2020, la CCTC avait contractualisé 61 conventions (65 en 2019) de redevance spéciale.

2.5. Collecte en points d'apport volontaire

2.5.1. Collecte du verre

La collecte des points d'apport volontaire du verre fait partie des missions déléguées au SIRTOMAD pour les communes de la régie. Les colonnes à verre sont collectées en fonction de leur taux de remplissage par un prestataire privé (entreprise CARCANO) en contrat avec le SIRTOMAD. La fréquence est à minima de 15 jours.

En 2020, 1 164 tonnes de verres (1 083 T en 2019) ont été collectées.

2.5.2. Collecte des textiles

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) sont collectés en points d'apport volontaire. 32 bornes sont disponibles sur le territoire géré par la CCTC. Elles ont permis de collecter environ 180 tonnes (204 tonnes en 2019) de TLC en 2020 soit 4,45 kg/an/hab. (5,09 kg/an/hab. en 2019).

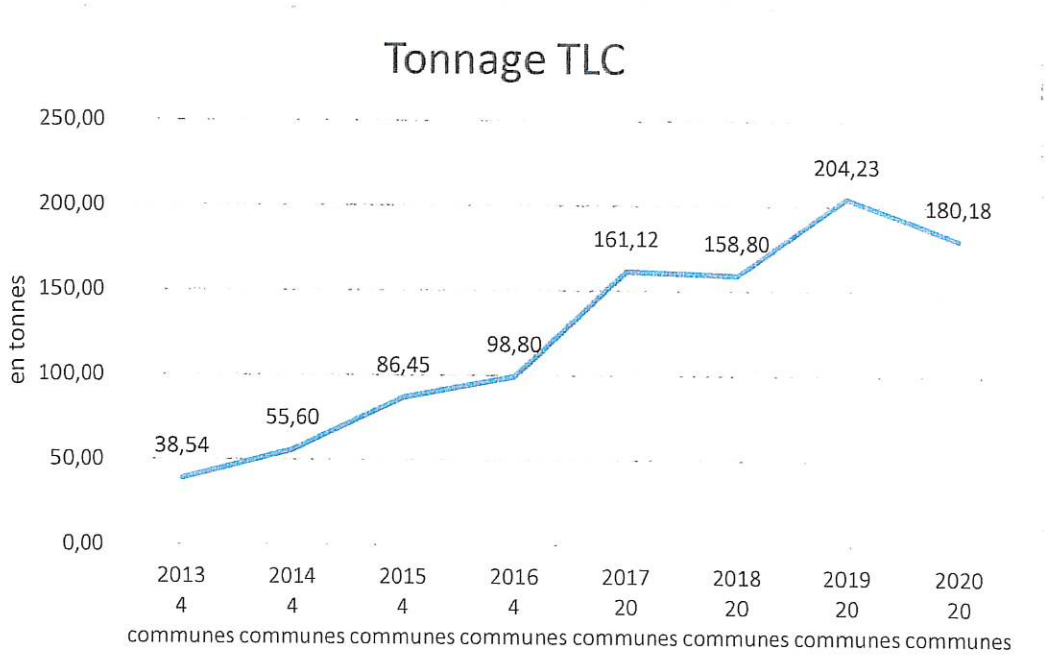

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

La collecte des textiles a été interrompue pendant la durée du confinement. La filière a fortement été destabilisée par la crise sanitaire et les collectes n'ont repris leur rythme habituel qu'au mois de juin 2020.

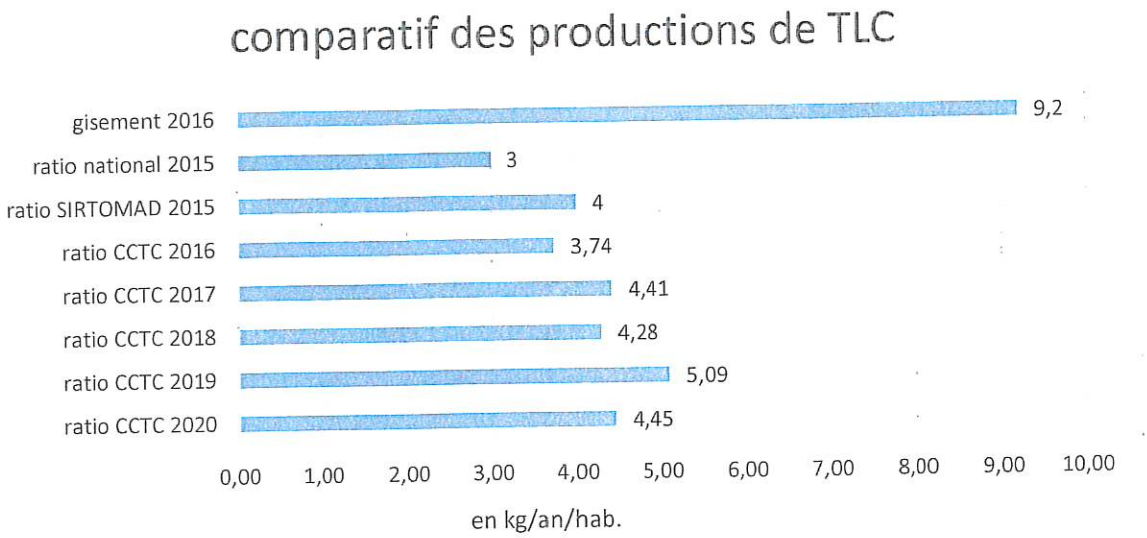

2.5.3. Collecte des petits appareils électriques

En partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, la CCTC et le SIRTOMAD a lancé une expérimentation d'un an en 2019 pour proposer aux habitants la collecte de déchets électriques et électroniques. Cette expérimentation est prolongée suite à la crise sanitaire. La CCTC souhaite ainsi apporter de nouvelles solutions de proximité aux habitants. Depuis le 1er octobre 2019, 4 bornes d'apport volontaire sont installées sur le territoire. Ces bornes permettent de déposer tous les petits appareils électriques et électroniques cassés et d'éviter un déplacement à la déchetterie.

Borne de collecte des petits appareils électriques à côté de bornes pour le textile et le verre à Castelsarrasin.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

3. Traitement des déchets

3.1. SIRTOMAD

La CCTC adhère au SIRTOMAD pour le traitement des déchets ménagers collectés en régie sur son territoire.
Ce syndicat regroupe depuis 2017, deux collectivités du Tarn et Garonne :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA),
- la Communauté de communes Terres des Confluences (CCTC)

Son siège est situé rue de l'Hôtel de Ville - BP 764 - 82013 Montauban Cedex.

Les compétences du SIRTOMAD sont :

- le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement,
- leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire
- la valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Nom de la collectivité	Nombre de délégués titulaires	Nombre d'habitants *
GMCA	15	74 889
Terres des Confluences	12	39 786
Total	**27**	**114 675**

*données INSEE population municipale 2015

Les éléments techniques et financiers de ce syndicat sont consultables dans son rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de gestion des déchets, non transmis à ce jour.

3.2. Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

Les ordures ménagères collectées sont majoritairement incinérées à l'UIOM située sur la commune de Montauban. Cette installation est la propriété du SIRTOMAD et confiée par le biais d'une délégation de service public conclue le 1er janvier 2007 avec SUEZ R&V ENERGIE.
L'UIOM de Montauban, d'une capacité de traitement de 35 000 tonnes/an, est constituée d'une ligne d'incinération de capacité 5t/h à PCI 1 600 kcal/kg. Elle fonctionne 7 jours sur 7 et emploie environ 20 personnes. Le personnel d'exploitation est réparti en 3 postes.

Les éléments techniques et financiers de ce délégataire sont consultables dans son rapport annuel de délégation, disponible auprès du SIRTOMAD ou de la CCTC.

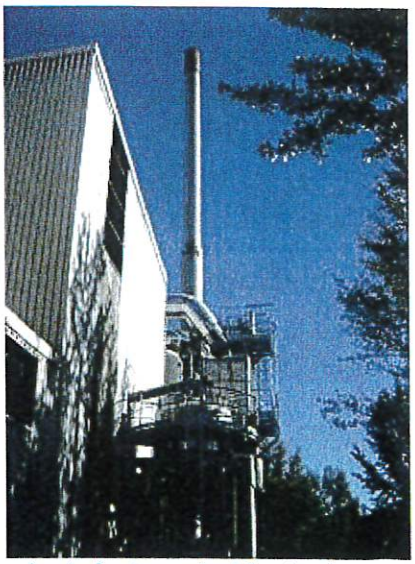
Incinérateur de Montauban

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

3.3. Centre de tri

Les déchets issus de la collecte sélective sont orientés vers le centre de tri de la société DRIMM à Montech (82), dans le cadre de marchés publics conclu par le SIRTOMAD et la CCTC avec ce prestataire. Les déchets recyclables collectés en prestation par la DRIMM et Véolia pour les communes de La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier sont également orientés vers le centre de tri.

Le Centre de Tri des emballages ouvert en 1997 est dédié au tri des emballages collectés de manière séparative auprès des particuliers. Il a été modernisé à plusieurs reprises. La chaîne de tri associe préparation mécanique des déchets, tri balistique et tri optique afin de séparer automatiquement des différents composants en vue de leur recyclage. Les emballages triés deviennent des matières premières secondaires à destination des filières de recyclage. Depuis sa création, plus de 120 000 T d'emballages ont été trié et valorisé.

Totalement remanié en 2012, il est aujourd'hui l'un des plus performants du grand sud-ouest, et dispose des moyens technologiques pour trier tous les emballages plastiques (et non plus les seuls flacons et bouteilles).

En 2013 et 2014, la DRIMM a accompagné plusieurs collectivités dont le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (via le SIRTOMAD) pour participer à l'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques menée par l'éco-organisme Eco-Emballages.

Cette expérimentation positive a permis, en 2016, de mettre en place l'extension des consignes de tri des plastiques sur le territoire de la CCTC.

Chaîne de tri de la DRIMM

3.4. Centre d'enfouissement

Les déchets ne pouvant être incinérés ou valorisés à l'issue du tri réalisé sur les collectes sélectives sont orientés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM à Montech (82), dans le cadre de marchés public conclu par le SIRTOMAD et la CCTC avec ce prestataire.

Les ordures ménagères issues de la collecte en prestation par la DRIMM et Véolia sont également orientées vers le centre d'enfouissement.

Les encombrants issus des déchetteries sont également orientés vers ce site de traitement.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Les déchets réceptionnés sur le site sont stockés dans des alvéoles étanches. Les lixiviats liés à la décomposition des déchets sont récupérés par pompage dans les alvéoles, transitent par des bassins étanches et sont ensuite traités par osmose inverse.

Les effluents gazeux sont valorisés en biogaz. Naturellement riche en méthane, il représente une source d'énergie verte. Au 1er trimestre 2009, la DRIMM a mis en service une importante plate-forme de valorisation assurant la production d'électricité à partir du biogaz récupéré sur le site. Toute l'électricité produite est réinjectée sur le réseau ERDF.

Le site bénéficie à ce titre d'une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduite.

3.5. Traitement des déchets verts

Les déchets verts collectés en régie par la CCTC, mais également sur les trois déchetteries, sont orientés vers la plate-forme de compostage de l'APAG Environnement située sur la commune de Castelsarrasin (82), dans le cadre d'un marché public conclu par la CCTC avec ce prestataire.
Ces déchets sont valorisés et transformés en produits revendus par ce prestataire.
Le compost produit par APAG Environnement respecte la norme NFU 44-051. Il peut être utilisé en agriculture biologique.

Plateforme de compostage de Castelsarrasin

3.6. Traitement du verre

Le verre collecté en points d'apport volontaire est orienté vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (81), dans le cadre de marchés publics conclus par le SIRTOMAD et la CCTC avec Briane Environnement.
Briane Environnement est le seul traiteur de verre sur Midi Pyrénées. Depuis 1978, il recycle le verre ménager pour la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).
Le calcin (verre traité) est utilisé par la VOA en matière première secondaire.
Le verre blanc est séparé du verre ménager grâce à la technologie des tris optiques.
Briane Environnement traite annuellement 120 000 T de verre de diverses d'origines (ménager, verre industriel, verre bâtiment et verre automobile).

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

3.7. Traitement des textiles

Les textiles, linge et chaussures collectés en points d'apport volontaire, sont orientés vers un centre de tri textile du Relais, dans le cadre d'une convention conclue par la CCTC avec le Relais 82.

Seul opérateur industriel à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte au réemploi / recyclage, le Relais a développé un véritable process industriel. En privilégiant la gestion en propre de toute la filière, il garantit à la fois une continuité de service, la création d'emplois en France et un bilan carbone optimisé.

Le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :

3.8. Traitement des encombrants et des DEEE

Les encombrants collectés en porte à porte par Emmaüs 82 sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM (voir chapitre 3.4.).
Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectés sont orientés vers des plateformes de démantèlement et dépollution en vue d'une valorisation matière et d'une régénération en lien avec les éco-organismes Ecologic et Ecosystèm.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

4. Déchetteries

4.1. Population desservie par les déchetteries

La compétence « déchetterie » est exercée pour l'ensemble des 22 communes du territoire intercommunal.
Les habitants de **Durfort-Lacapelette** ont accès aux déchetteries du SIEEOM du Sud Quercy et aux déchetteries intercommunales.

Les habitants de **Montesquieu** n'ont pas accès aux déchetteries du SMEEOM Moyenne Garonne mais ont accès aux déchetteries intercommunales.

Les habitants de **La Ville-Dieu-du-Temple** et de **Saint-Porquier** ont accès à la déchetterie de la DRIMM à Montech (82) et aux déchetteries intercommunales.

La population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2019 (décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019) de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population
Angeville	247	0,6%
Boudou	747	1,8%
Castelferrus	476	1,1%
Castelmayran	1 226	2,9%
Castelsarrasin	14 267	33,8%
Caumont	323	0,8%
Cordes-Tolosannes	359	0,9%
Coutures	107	0,3%
Durfort-Lacapelette	938	2,2%
Fajolles	100	0,2%
Garganvillar	690	1,6%

Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population
Labourgade	186	0,4%
Lafitte	231	0,5%
La Ville-Dieu-du-Temple	3 234	7,7%
Lizac	521	1,2%
Moissac	13 378	31,7%
Montaïn	106	0,3%
Montesquieu	777	1,8%
Saint-Aignan	416	1,0%
Saint-Arroumex	155	0,4%
Saint-Nicolas-de-la-Grave	2 289	5,4%
Saint-Porquier	1 427	3,4%
Total	**42 200**	**100 %**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

4.2. Localisation des déchetteries et déchets acceptés

La CCTC possède trois déchetteries sur le territoire intercommunal.

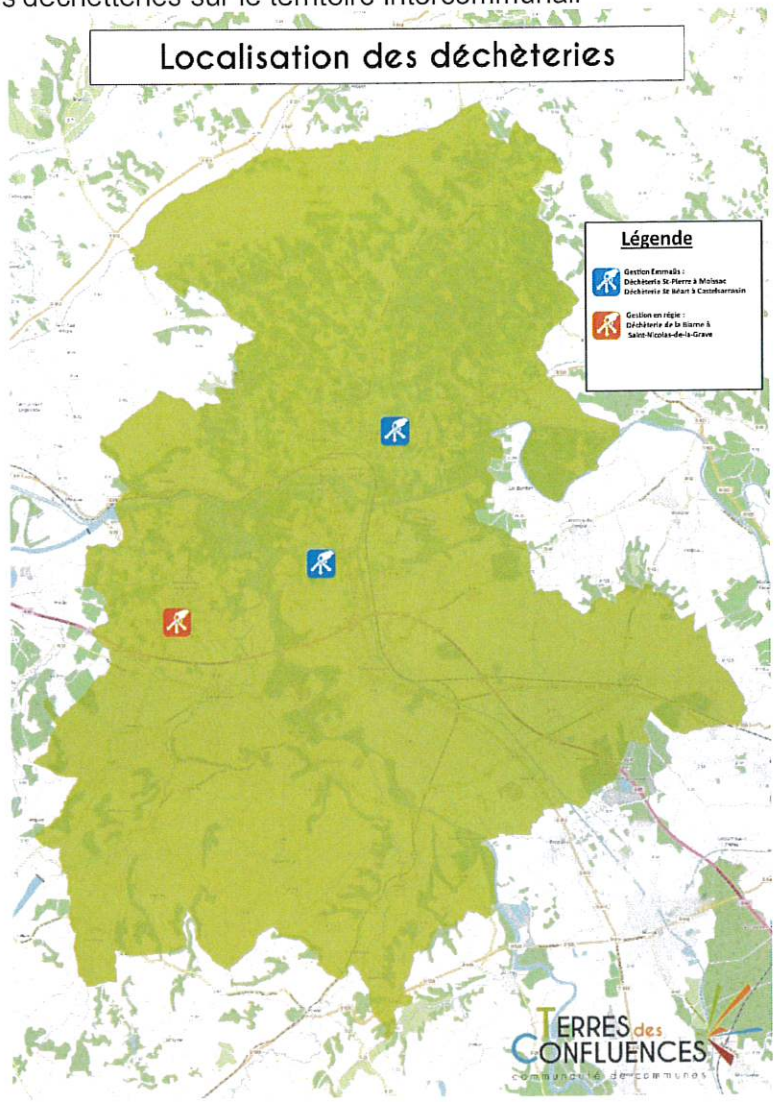

Déchetterie Saint Béart

298 chemin de Castelus
Saint Béart, Castelsarrasin
☏ : 05 63 32 44 07

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi : 9h-18h
Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchetterie Saint Pierre

Route de l'avenir
ZI Saint Pierre, Moissac
☏ : 05 63 05 02 61

Horaires d'ouverture : le lundi : 14h-17h
du mardi au samedi : 9h-17h
Fermée les lundis matins, dimanches et les jours fériés

Déchetterie de la Biarne

Zi de la Biarne,
Saint-Nicolas-de-la-Grave
☏. : 06 42 76 28 67

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Les déchetteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers 6 jours sur 7, sous réserve d'inscription. Elles sont ouvertes aux professionnels, sur inscription de manière payante.

Les déchetteries possèdent des bennes permettant la récupération des produits suivants :

Type de déchets acceptés	Déchetterie Saint Béart	Déchetterie Saint Pierre	Déchetterie de la Biarne
ameublement	✓	✓	
batteries	✓	✓	✓
bois non traités	✓	✓	
bois traités	✓		✓
capsules de café	✓	✓	✓
cartons	✓	✓	✓
cartouches d'encres	✓	✓	✓
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	✓	✓	✓
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	✓	✓	✓
Déchets Diffus spécifiques (peintures, solvants…)	✓	✓	✓
déchets verts	✓	✓	✓
encombrants	✓	✓	✓
gravats	✓	✓	
huile de friture	✓	✓	✓
huile de vidange	✓	✓	✓
journaux, revues verre	✓		
lampes	✓	✓	✓
métaux	✓	✓	✓
piles et accumulateurs	✓	✓	✓
pneumatiques			✓
radiographies médicales	✓	✓	
réemploi	✓	✓	✓
textiles, linges, chaussures	✓	✓	✓

Déchetteries de Saint Béart et Saint Pierre :

Elles sont gérées pour le haut de quai (accueil des usagers) par Emmaüs 82. Le transfert des bennes de ces déchetteries vers les sites de traitement est réalisé par Emmaüs avec un véhicule mis à disposition par la CCTC. Le bas de quai (traitement des déchets) est géré pour une partie en prestation et pour l'autre par Emmaüs 82.

Déchetterie de la Biarne :

Elle est gérée pour le haut de quai en régie. Le transfert des bennes est réalisé en prestation par les entreprises APAG Environnement et WEILL. Le bas de quai est géré en prestation.

4.3. Fréquentation des déchetteries

	PARTICULIERS										
	St Béart				St Pierre				La Biarne		
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Janvier	1 378	1 882	2 093	2 093	1 457	1 698	2 017	2 375	/	810	888
Février	1 690	2 104	2 989	3 618	2 662	1 582	2 696	2 752	/	1 049	857
Mars	2 473	3 013	3 653	1 438	3 024	2 263	3 547	0	/	1 196	401
Avril	2 459	3 970	3 300	268	3 571	2 798	3 102	0	/	1 031	0
Mai	2 536	3 740	3 705	2 141	3 272	2 596	2 880	1 380	961	1 084	821
Juin	2 676	4 015	3 442	3 290	3 364	3 020	2 947	2 419	1100	1 039	1 147
Juillet	2 774	3 690	3 841	2 597	3 971	2 655	3 550	1 885	1340	1 078	1 272
Août	3 101	5 013	4 848	4 396	4 724	3 163	4 439	2 580	1561	1 385	1 272
Septembre	2 470	4 106	3 544	4 338	3 176	2 587	3 198	2 754	1223	1 208	1 200
Octobre	2 541	4 397	3 849	4 656	3 634	2 832	2 901	2 749	1272	1 252	922
Novembre	2 137	3 194	2 772	4 223	2 621	2 872	2 937	2 227	1134	838	1 049
Décembre	1 551	2 398	2 887	3 251	1 526	2 259	2 338	1 917	861	908	718
Totaux	**27 786**	**41 522**	**40 923**	**36 309**	**37 002**	**30 325**	**36 552**	**23 038**	**9 452**	**12 878**	**10 547**

Fréquentation mensuelle des déchetteries de 2017 à 2020 pour les particuliers

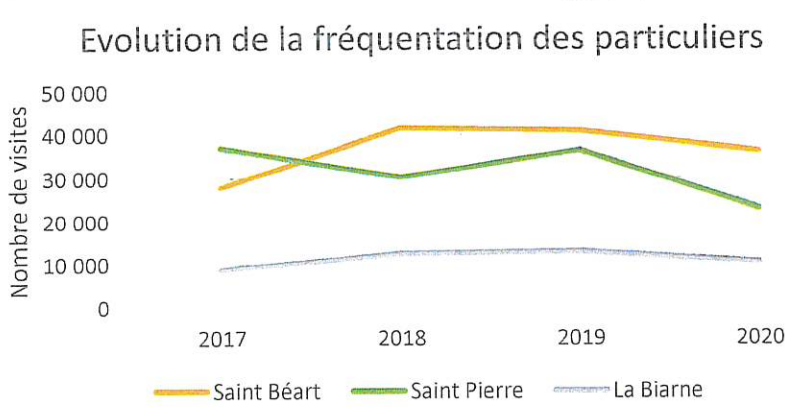

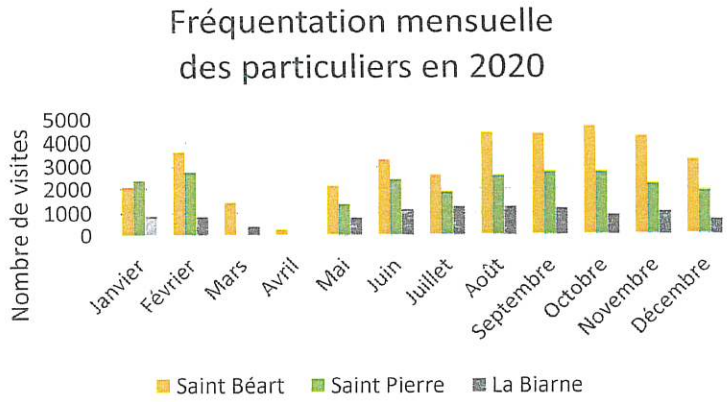

	PROFESSIONNELS							
	St Béart				St Pierre			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Janvier	95	159	174	177	189	139	130	83
Février	98	134	174	154	192	148	137	63
Mars	177	136	185	57	203	140	154	0
Avril	162	101	138	0	146	136	132	0
Mai	130	127	120	8	180	126	97	4
Juin	108	166	154	88	164	111	124	63
Juillet	152	180	166	47	204	145	129	55
Août	120	143	121	61	144	142	121	52
Septembre	144	118	166	54	129	131	101	79
Octobre	150	174	202	69	172	159	111	108
Novembre	151	160	135	70	184	131	104	76
Décembre	119	163	201	105	123	140	116	112
Totaux	**1 606**	**1 761**	**1 936**	**890**	**2 030**	**1 648**	**1 456**	**695**

Fréquentation mensuelle des déchetteries de 2017 à 2020 pour les professionnels

Les fréquentations indiquées pour les déchetteries Saint Béart et Saint Pierre proviennent des bilans d'activité d'Emmaüs de 2017 à 2020.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

4.4. Destination, traitement et tonnages des déchets

Nature	Repreneurs des déchetteries	Mode de traitement
Ameublement	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	démantèlement valorisation matière et valorisation énergétique
Ampoules et tubes fluo	ARTEMISE - 10160 VULAINES	valorisation matière / régénération
Batteries	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	retraitement de l'acide et récupération du plomb et de l'aluminium
Bois non traités (classe A)	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	valorisation matière panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
Bois traité (classe B)	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
Capsules de café	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière
Cartons	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Cartouches d'encre	Scop Encre 31 - 10 route de Villeneuve - 31120 Portet-sur-Garonne	valorisation matière et réutilisation
DASRI	Novergie - 786 avenue de Grasseras - 82000 Montauban	valorisation énergétique
DDS	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	valorisation énergétique ou régénération
Déchets verts	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	compostage
DEEE - froid	FRIGOPOLIS ZAC de Gabardie- 1 impasse Marthe Conda - 31200 Toulouse	démantélement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - PAM	ENVIE 2E - 19, 21 Avenue du bois vert - 31120 Portet sur Garonne	démantélement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - Ecrans	SARL R2D2 - SITA Sud-ouest - ZI Berdoulet - 32500 Fleurance	démantélement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - hors froid	AFM Recyclage - Chemin de la Plaine - 31770 Colomiers	démantélement et dépollution valorisation matière et régénération
Encombrants	DRIMM - 3525 Route de Lavilledieu - 82700 Montech	Elimination par enfouissement
Ferraille	Decons SA - 33290 LE PIAN MEDOC (déchetterie Saint Béart et Saint Pierre) Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot (déchetterie de la Biarne)	valorisation matière
Filtres à huiles	Sevia - ZAC du terroir, 6-8 Impasse Jean Mermoz 31140 Saint Alban	valorisation matière
Gravats	Sablière du val d'agenais - Mondou - 82340 Saint-Loup	concassage

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

	Ecogras	
Huile de friture	ZI Guerlandes 33270 BASSENS	valorisation matière
Huile de vidange	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane Carmausine de récupération - Zone Industriel Centrale - 81400 Carmaux	Régénération des huiles
Métaux non ferreux	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	valorisation matière
Papier	/ Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Piles	PAPREC D3E Guitalens - 9 Chemin du Potiers - 81220 GUITALENS - L'ALBAREDE	valorisation matière et régénération
Pneumatiques	Drohé pneu service - 62 bis ZI du sud 31800 Labarthe Inard	valorisation matière
Radiographies	Association /	valorisation matière
Textiles	Le Relais 82 - ZA Du Rival - 82130 Lafrançaise	valorisation matière et réemploi
Verre	Verrerie ouvrière d'Albi - 9 Rue François Arago - 81000 Albi	valorisation matière

Tonnages des déchets collectés dans les déchetteries de la CCTC

	Matériaux	tonnages 2019					tonnages 2020						évolution 2019 / 2020				
		Saint Béart	Saint Pierre	La Biarne	Déch. mobile	Total	Saint Béart	Saint Pierre	La Biarne	Déch. mobile	Total	% tonnage	Saint Béart	Saint Pierre	La Biarne	Déch. mobile	Evolution 2020
tonnes	Ameublement *	278,40	261,60			**540,00**	224,00	167,60			**391,60**	**5%**	-27%				-27%
	Ampoules et tubes fluos	0,79	0,47	0,23		**1,50**	0,65	0,50	0,12		**1,28**	**0%**	-17%	7%	-49%		-15%
	Bois non traités (A)	67,80	46,92			**114,72**	89,90	33,90			**123,80**	**2%**	33%	-28%			8%
	Bois traités (B)	225,66		173,51		**399,17**	268,00		169,84		**437,84**	**5%**	19%		-2%		10%
	Capsules	0,04	0,14	0,23		**0,41**	0,11	0,13	0,24		**0,48**	**0%**	200%	-11%	4%		16%
	Cartouches d'encre *	0,24	0,24	0,08		**0,55**	0,13	0,18	0,07		**0,38**	**0%**	-45%	-24%	-16%		-32%
	Cartons *	74,90	81,05	33,82		**189,77**	21,62	15,16	33,40		**70,18**	**1%**	-71%	-81%	-1%		-63%
	DASRI	0,01	0,14	0,04		**0,19**	0,01	0,12	0,03		**0,15**	**0%**	-56%	-14%	-16%		-18%
	DDS	37,75	29,09	12,24		**79,08**	49,90	34,42	11,39		**95,72**	**1%**	32%	18%	-7%		21%
	Déchets verts	1 345,00	589,80	437,94	44,12	**2 416,86**	1 280,74	550,12	374,54	54,98	**2 260,38**	**28%**	-5%	-7%	-14%	25%	-6%
	DEEE *	441,06		NA		**441,06**	160,17	113,05	NA		**273,22**	**3%**	-64%	NA	NA		-38%
	Encombrants	962,02	697,50	190,86		**1 850,38**	882,72	671,24	289,06		**1 843,02**	**23%**	-8%	-4%	51%		0%
	Ferraille *	324,50	193,50	55,29		**573,29**	329,00	213,50	53,60		**596,10**	**7%**	1%	10%	-3%		4%
	Gravats	1 025,22	430,03			**1 455,25**	1 212,30	494,62			**1 706,92**	**21%**	18%	15%			17%
	Huile alimentaire	0,85	1,27			**2,12**	0,99	0,98			**1,97**	**0%**	16%	-23%			-7%
	Huile de vidange	8,18	6,39	4,41		**18,98**	6,12	5,40	2,34		**13,86**	**0%**	-25%	-15%	-47%		-27%
	Métaux non ferreux *	6,30	8,00			**14,30**	4,35	4,95			**9,30**	**0%**	-31%	-38%			-35%
	Papier *	5,16				**45,16**	102,35				**102,35**	**1%**	127%				127%
	Piles	1,02	0,62	0,33		**1,97**	0,58	0,55	0,52		**1,65**	**0%**	-43%	-11%	57%		-16%
	Pneus			43,50		**43,50**			13,10		**13,10**	**0%**			-70%		-70%
	Textiles *	17,54	29,15	1,87		**48,56**	15,52	19,52	1,73		**36,77**	**0%**	-12%	-33%	-7%		-24%
	Verre	32,22	14,11	17,77		**64,10**	24,24	9,62	18,72		**52,57**	**1%**	-25%	-32%	5%		-18%
	TOTAL	**4 894,65**	**2 390,01**	**972,13**	**44,12**	8 300,92	**4 673,40**	**2 335,55**	**968,70**	**54,98**	8 032,63	**100%**	**-5%**	**-2%**	**0%**	**25%**	**-3%**
unités	Réemploi électroménager froid *	122 u				**122 u**	15,46 t				**15 t**						
	Réemploi électroménager hors froid *	246 u				**246 u**	7,53 t				**8 t**						
m3	Réemploi divers *	NA	NA	NA		**0**	NA	NA	102		**102 t**		NA	NA	NA		NA

* tonnages fournis par Emmaüs 82 dans son bilan d'activité.

Les tonnages des déchetteries est de 8 032,63 T, soit une diminution de 3% par rapport à 2019 (liée au contexte covid et à la fermeture des déchetteries).

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

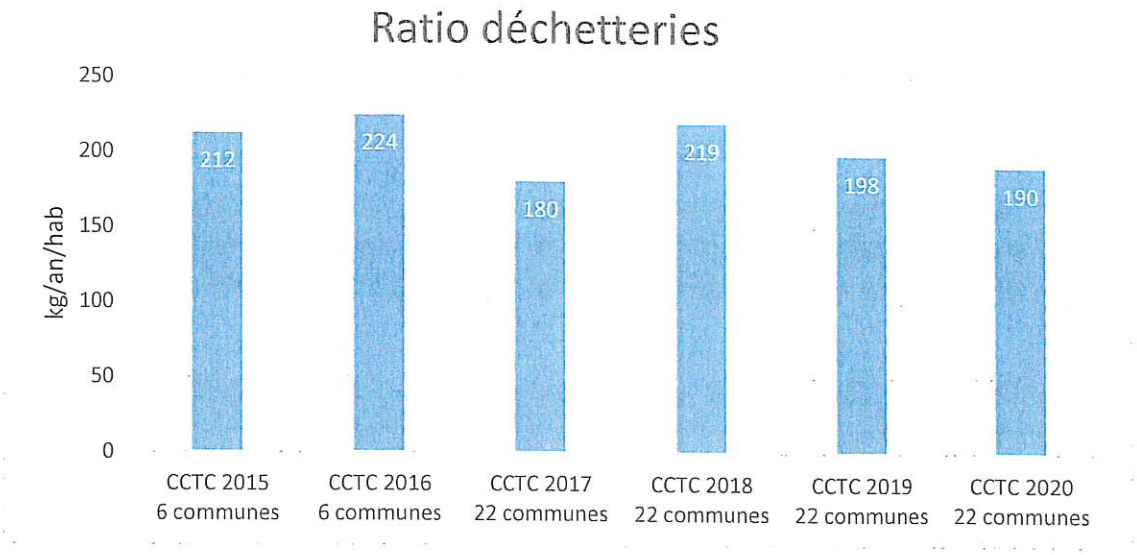

La baisse importante du ratio des déchetteries en 2017 est liée au changement de périmètre de la collectivité au 1er janvier 2017.

4.5. Contrôles des installations classées pour l'environnement

Les déchetteries intercommunales sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (rubrique n°2710 de la nomenclature), classées sous le régime de la déclaration.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service de l'Etat en charge des contrôles environnementaux, a réalisé une inspection de la déchetterie Saint Béart le 27 mars 2019 et le 19 novembre 2020.

Le rapport d'inspection soulève un certain nombre de non-conformité à la réglementation sur les ICPE et notamment :

- une capacité de stockage des déchets dépassant le seuil du régime de déclaration des installations classées
- une non-conformité des dispositifs anti-chutes.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 mai 2019 impose à la CCTC de se mettre en conformité sur ces différents points.

La CCTC a lancé un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de mise aux normes des trois déchetteries intercommunales en décembre 2019. Les travaux commenceront au second semestre 2021.

Le stockage des déchets dangereux a été réduit sur le site de Saint Béart en décembre 2020 et une demande d'enregistrement au titre des ICPE pour les déchets non dangereux a été transmise à la DREAL le 11 décembre 2020.

Des réparations sur les dispositifs anti-chutes ont été réalisées en novembre 2020 dans l'attente des travaux de mise aux normes.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

5. Amélioration tri et réduction des déchets

5.1. Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source sont menées par le SIRTOMAD. Un animateur est spécifiquement dédié au territoire de la CCTC et l'ensemble des animateurs du SIRTOMAD peuvent être amenés à participer à des opérations de communication de grandes ampleurs sur le territoire.

En 2020, le SIRTOMAD accompagné par la start-up E3D a lancé une opération expérimentale d'accompagnement au changement de comportement des usagers sur le quartier de Courbieu à Castelsarrasin. Cet accompagnement sur-mesure des citoyens les aide à mettre en place chez eux des gestes simples, dits éco-gestes, notamment sur les biodéchets, à l'aide de nouveaux outils numériques pour les animateurs de tri

Les principales actions en 2020 ont été :

- L'identification des foyers pour l'expérimentation sur l'accompagnement au changement de comportement,
- La sensibilisation des scolaires avec 693 élèves rencontrés,
- Les labélisations éco-écoles,
- La sensibilisation du grand public avec 373 foyers visités et 7 courriers suite à des erreurs de tri,
- La promotion du compostage,
- La promotion du stop pub,
- Des actions d'identification des erreurs de tri : 4 suivis de collecte et 4 suivis de caractérisation au centre de tri,

Podium des erreurs de tri
Flyer sur le compostage et le broyage

L'ensemble des actions menées est détaillé dans le rapport annuel du SIRTOMAD.

5.2. Réduction des déchets à la source

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets produits. La prévention est complémentaire des actions de tri et de recyclage des déchets.

La réduction des déchets est une compétence transférée au SIRTOMAD. Celui-ci a été nommé en 2015,

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

lauréat de l'appel à projet territoire « zéro déchets zéro gaspillage ». Le syndicat veut ainsi poursuivre ses actions engagées, dans la continuité de son programme de prévention mené depuis 2010. L'objectif est de devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets.

Il a pour objectif d'**accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire**, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- **réduire toutes les sources de gaspillage** ;
- donner une **seconde vie aux produits** ;
- **recycler** tout ce qui est recyclable.

La CCTC concoure à la mise en œuvre du programme « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » (ZDZG) sur son territoire.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

5.2.1. Vente de composteurs individuels

Le développement du compostage domestique est une action majeure issue du plan de prévention des déchets du SIRTOMAD.

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, la CCTC achète des composteurs et les revend la moitié du prix d'achat à ses habitants.

4 modèles de composteurs individuels sont proposés à la vente. Pour acquérir un composteur les particuliers peuvent venir les retirer à la maison de l'intercommunalité sur rendez-vous.

En 2020, 131 composteurs (173 composteurs en 2019) ont été vendus par la CCTC. Au total, depuis le démarrage de l'opération en 2010, la CCTC a vendu 1 163 composteurs. Un bio seau et un guide du compostage sont fournis avec le composteur.

Le tarif de vente des composteurs depuis 2017 est fixé à :

- 20 € le composteur plastique 345 L et son bio-seau,
- 35 € le composteur plastique 830 L et son bio-seau,
- 33 € le composteur bois 400 L et son bio-seau,
- 38 € le composteur bois 570 L et son bio-seau.

Commune	2017	2018	2019	2020
Angeville	0	1	0	0
Boudou	2	6	4	0
Castelferrus	0	1	2	5
Castelmayran	1	8	5	3
Castelsarrasin	18	46	62	45
Caumont	6	0	4	0
Cordes-Tolosannes	1	4	0	4

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Coutures	0	0	0	0
Durfort-Lacapelette	1	0	1	0
Fajolles	0	0	0	1
Garganvillar	1	2	4	5
Labourgade	1	1	0	1
Lafitte	0	2	1	0
La Ville-Dieu-du-Temple	15	8	25	9
Lizac	0	2	1	2
Moissac	27	56	41	32
Montaïn	0	3	0	1
Montesquieu	4	3	6	2
Saint-Aignan	0	4	1	4
Saint-Arroumex	0	2	0	0
Saint-Nicolas-de-la-Grave	1	11	8	11
Saint-Porquier	0	5	8	6
Total	**78**	**165**	**173**	**131**

Vente de composteurs

Le nombre de composteurs vendus en 2020 est de 131.

L'Ademe considère qu'un composteur permet de détourner 150 kg/an/hab. de déchets. En 2020, le compostage individuel aurait donc permis de détourner 349 T de déchets fermentescibles sur le territoire de la CCTC.

5.2.2. La recyclerie

Une recyclerie est adossée à la déchetterie Saint Béart depuis son ouverture en avril 2009. Deux ateliers de réparations permettent de remettre en état sur place le gros électroménager et le petit électroménager.

Les déchetteries Saint Pierre et de la Biarne sont équipées d'un local de récupération de vieux objets pouvant avoir une seconde vie.

Les objets récupérés pour le réemploi sont mis à disposition de la Communauté Emmaüs qui les revend dans le cadre de ses magasins.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réemploi électroménager froid	47 unités	197 unités	151 unités	200 unités	122 unités	5,44 T
Réemploi électroménager hors froid	257 unités	454 unités	199 unités	345 unités	246 unités	17,54 T
Poids en tonne électroménager froid	15,2 T	33,1 T	17,5 T	27,3 T	18,4 T	22,98 T
Réemploi divers *	11 665 m^3	12 138 m^3	12 420 m^3	NC	NC	NC

* vaisselle, bibelot, matériaux, jouet, livre, disques, matériel jardin, motoculture, outil, mobilier, informatique

Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.
Les tonnages provenant de la déchetterie de la Biarne n'ont pas pu être identifié par Emmaüs.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

6. Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets

	2017	2018	2019	2020
Agents de collecte	28,39 ETP	24,23 ETP	26,68 ETP	28,14 ETP
Chef de collecte	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Responsables et administratifs	1,10 ETP	1,10 ETP	2,05 ETP	1,20 ETP
Total	**30,49 ETP**	**26,33 ETP**	**29,74 ETP**	**30,34 ETP**

L'augmentation du nombre d'ETP pour les agents de collecte est liée à l'absence en maladie de certains agents et à l'isolement d'agents pour raisons sanitaires.
La diminution du nombre d'ETP pour les responsables et administratif est liée au départ de la chargée de mission pré-collecte, non remplacée en mars 2020.
Chaque équipage de collecte est composé d'un chauffeur et d'un à deux ripeurs.

Jusqu'au 1er mai 2018, les équipes de collecte étaient hébergées dans différents locaux :

- ateliers municipaux, mis à disposition par la mairie de Castelsarrasin,
- entrepôt Duchayne, mis à disposition par la mairie de Moissac,
- quai de transfert à Castelsarrasin, mis à disposition par le SIRTOMAD,
- antenne de la voirie de Saint-Nicolas-de-la-Grave (locaux communautaires).

Depuis le 1er mai 2018, les équipes sont regroupées en un seul lieu : un bâtiment de 1 100 m², loué auprès de la SCI Jeni pour un montant mensuel de 4 200 € TTC.

Antenne de collecte

La CCTC dispose de 13 bennes à ordures ménagères pour assurer la collecte des déchets et d'un polybenne pour le transfert des bennes de déchetterie qui a été renouvelé en 2017.

L'âge moyen des bennes à ordures ménagères est de 8,32 ans ; en diminution constante suite à une politique volontariste de renouvellement des bennes (10,7 ans en 2015).

Une aire de lavage permettant de laver deux bennes à ordures ménagères simultanément, est située au quai de transfert du SIRTOMAD à Castelsarrasin. La CCTC a réalisé les travaux et finance son fonctionnement. Elle a été mise en service en septembre 2019.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

7. Les usagers et le service

Les usagers peuvent s'adresser à la maison de l'intercommunalité pour tous renseignements concernant les déchets.

Accueil physique :

Maison de l'intercommunalité
636 rue des Confluences, BP 50046
82102 CASTELSARRASIN Cedex
Du lundi au vendredi de **8h45 à 12h** et de **13h30 à 17h15**

Contact :

Téléphone : 05 63 95 56 00
Mail : accueil@terresdesconfluences.fr

Des communiqués de presses ont été réalisés régulièrement pour informer les usagers des changements de collecte.

Site Internet

Depuis décembre 2017, la CCTC est dotée d'un site Internet sur lequel les usagers peuvent trouver toutes les informations en lien avec les déchets :

- la page « les collectes » sur laquelle l'internaute peut télécharger son calendrier de collecte et connaître ses jours de collecte,

- la page « Comment trier vos déchets ? » explique toutes les consignes de tri,
- la page « Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas » présente toutes les actions de prévention que l'on peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets,
- la page « Le compostage, une solution pour réduire mes déchets » avec un formulaire en ligne pour réserver son composteur,
- la page « Les déchetteries » indique toutes les informations utiles pour préparer sa visite dans une des déchetteries intercommunales.

En octobre 2018, deux nouvelles pages sont venues enrichir le site Internet :

- la page « Et si je broyais mes déchets verts ! » explique l'intérêt du broyage tant pour la réduction des déchets verts que pour le jardinage,
- la page « Redevance spéciale » qui présente la redevance pour les professionnels.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

8. Evolution des tonnages et des ratios

Les ratios de déchets produits en kg/an/hab. ont diminué de 4,86 % entre 2009 et 2015 (1er programme de prévention). Cette baisse est la concrétisation des efforts de réduction des déchets réalisés dans le cadre du programme de prévention des déchets et la mise en place de la conteneurisation en 2014 pour 4000 foyers.

Les années 2009 et 2015 sont indiquées dans le tableau ci-dessous car elles correspondent aux années de références du 1er programme local de prévention des déchets.

La baisse des ratios de déchets produits en 2017 s'explique par l'assiette de population prise en compte de 20 communes suite à la fusion des intercommunalités.
La forte augmentation des ratios pour le verre s'explique par l'importance de la campagne de communication déployée en 2018.
En 2019, la forte baisse du ratio d'ordures ménagères est liée à la mise en place de la redevance spéciale et l'arrêt de la collecte du 31ème régiment.
En 2020, la baisse du ratio d'ordures ménagères (-1,45 %) est liée à la crise sanitaire et l'augmentation de 6% des tonnages de verre est liée à la mise en place d'un système de récompense du tri du verre, Cliiink.

	2009	2015	évolution ratio 2009 / 2015	2017	2018	2019	2020	évolution ratio 2019 / 2020	Indice de réduction 2020
Ordures ménagères	319	301	-5,51%	272	270	247	243	-1,45 %	76,31
Collecte sélective	57	56	-1,16%	55	53	49	48	-1,30 %	84,84
Verre	29	28	-4,97%	22	27	26	28	6,08 %	95,10
Total	405	385	-4,86%	349	350	322	319	-0,82 %	78,77
% recyclé	22%	22%	3,14%	21%	23%	23 %	24%	0 %	/

Evolution des ratios en kg/an/hab. des déchets collectés entre 2009 et 2020

L'indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 est calculé sur l'année 2009 (1ère année du programme local de prévention des déchets).

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

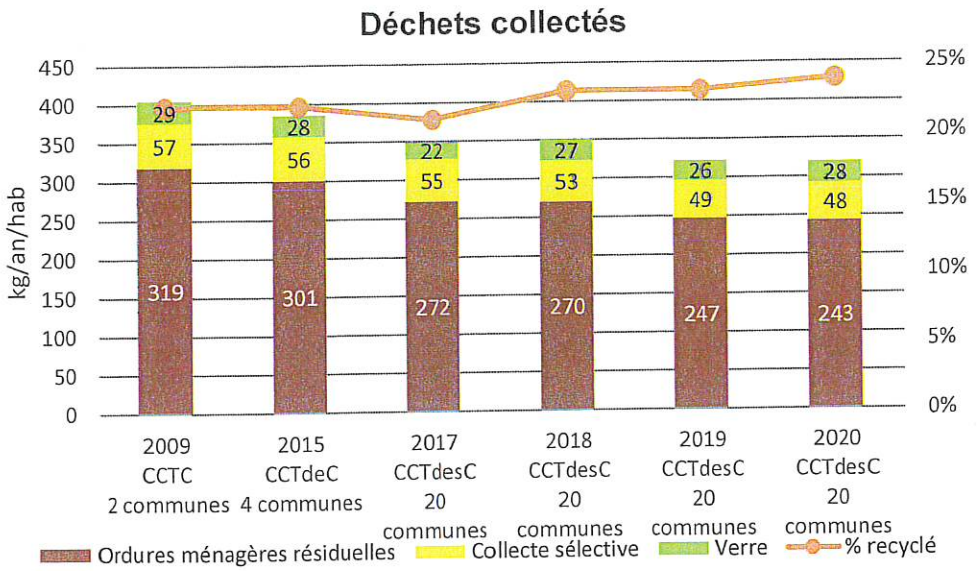

Evolution des ratios des déchets collectés depuis 2009

CCTdeC 4 communes : Boudou, Castelsarrasin, Lizac, Moissac (voir rapports du SMEEOM Moyenne Garonne pour Montesquieu et du SIEEOM du Sud Quercy pour Durfort-Lacapelette)

ratio kg/an/hab

	National	Occitanie	Tarn-et-Garonne	CCTC 2015	CCTC 2017	CCTC 2018	CCTC 2019	CCTC 2020
Ordures ménagères	255	276	243	301	272	270	247	243
Collecte sélective	49	53	72	56	55	53	49	48
Verre	30	30	28	28	22	27	26	28
Déchetteries	221	246	246	212	180	219	198	190
Déchets verts	18	10	3	21	21	22	20	21
Encombrants	10	5	1	4	3	6	6	5
Total	**583**	**620**	**593**	**622**	**553**	**597**	**545**	**536**

Comparaison des ratios de déchets collectés du national au local

tonnage

	CCTC 2015	CCTC 2017	CCTC 2018	CCTC 2019	CCTC 2020
Ordures ménagères	8111	10 826	10 814	10 371	10 273
Collecte sélective	1450	2 200	2 117	2 076	2 041
Verre	751	857	1 101	1 083	1 164
Déchetteries	6 411	7 491	9 955	8 301	8 033
Déchets verts	644	565	593	530	568
Encombrants	114	117	257	237	237
Total	**17 482**	**22 056**	**24 837**	**22 358**	**22 286**

Comparaison des tonnages de déchets collectés

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Le ratio d'ordures ménagères des 20 communes de la CCTC est inférieur à celui de l'Occitanie. Le ratio de déchets verts est plus élevé de par la présence d'une collecte en porte à porte dédiée.

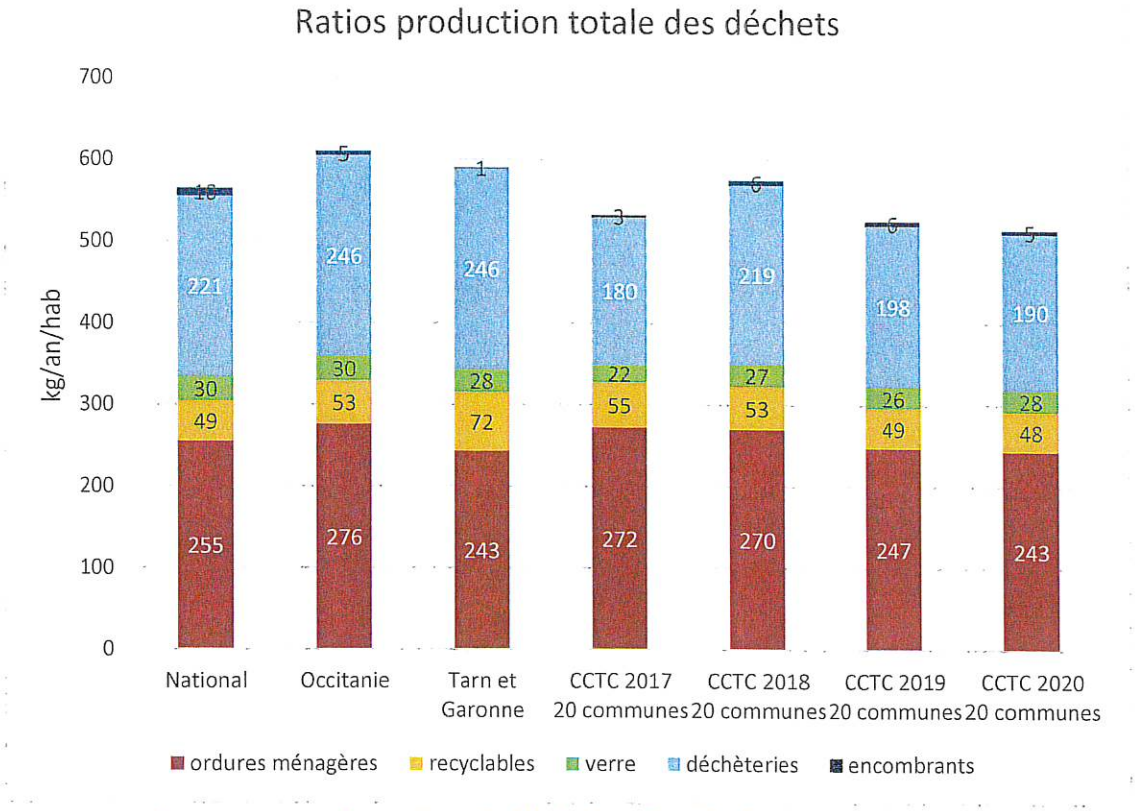

Comparaison des ratios de déchets collectés du national au local

CCTC 4 communes : Boudou, Castelsarrasin, Lizac, Moissac (voir rapports du SMEEOM Moyenne Garonne pour Montesquieu et du SIEEOM du Sud Quercy pour Durfort-Lacapelette)

Source pour les données nationales, régionales et départementales : Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2020 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2017)

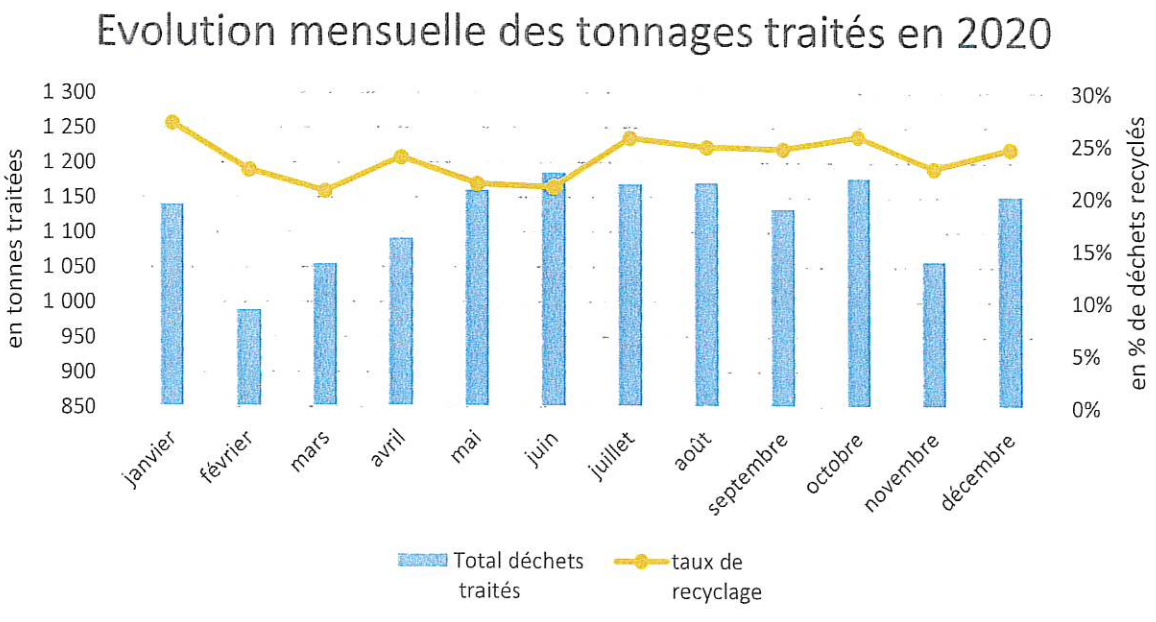

Evolution mensuelle des tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables en 2020

Communes	2015		2016		2017		2018		2019		2020		
	Nbre de ramas -ses	T	Nbre de ramas -ses	T	Nbre de ramas -ses	T	Nbre de ramas -ses	T	Nbre de ramas -ses	T	Nbre de ramas -ses	T	évolution tonnages 2019/2020
Angeville					4	0,74	4	0,76	1	0,30	5	0,96	-152%
Boudou	10	1,65	6	0,80	5	1,23	6	1,19	6	0,79	7	0,90	-50%
Castelferrus					13	1,93	7	1,92	10	3,26	8	3,86	41%
Castelmayran					4	1,11	9	1,06	16	3,67	4	0,89	71%
Castelsarrasin	268	66,77	260	70,06	216	50,40	244	66,73	329	81,73	286	62,88	18%
Caumont					3	0,49	1	0,09	6	0,90	0	0,00	90%
Cordes-Tolosannes					1	0,19	8	1,64	4	0,88	6	0,95	-86%
Coutures					0	0	2	0,11	0	0	0	0,00	/
Durfort-Lacapelette	9	1,53	4	0,67	2	0,30	4	0,58	6	3,78	10	2,53	85%
Fajolles					5	1,56	2	1,65	3	0,96	3	3,60	-73%
Garganvillar					5	0,99	7	0,72	6	1,10	5	1,43	35%
Labourgade					3	1,09	55	10,25	3	0,67	70	0,27	-347%
Lafitte					7	1,67	4	2,98	9	1,86	2	1,56	68%
La Ville-Dieu-du-Temp.					39	5,30	6	0,60	68	9,63	70	14,39	-6%
Lizac	0	0	0	0,00	2	0,55	0	0,00	9	2,19	5	0,85	100%
Moissac	175	43,08	185	42,97	171	35,66	180	45,13	243	44,69	226	43,06	-1%
Montaïn					1	0,06	2	0,08	2	0,19	0	0,00	58%
Montesquieu	10	1,36	5	0,70	6	1,47	4	0,59	19	10,75	8	2,37	95%
Saint-Aignan					4	0,68	6	1,53	10	0,88	9	0,58	-74%
Saint-Arroumex					1	0,07	2	0,34	0	0	1	0,04	/
Saint-Nicolas-de-la-G.					103	9,72	103	110,07	99	58,99	69	57,28	-87%
Saint-Porquier					19	2,27	27	8,69	28	9,84	36	9,35	12%
Total	**472**	**114,38**	**460**	**115,21**	**614**	**117,47**	**683**	**256,69**	**877**	**237,08**	**767**	**207,73**	**-8%**

Tonnages des encombrants, DEEE et réemploi collectés par Emmaüs 82 à domicile sur rendez-vous.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

9. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

9.1. Actions environnementales :

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets produits et d'en diminuer leur nocivité. Elle concoure à réduire les impacts de la collecte des déchets sur l'environnement (voir chapitre 5.2.). La prévention est complémentaire des actions de tri et de recyclage des déchets.

Une analyse des eaux en sortie des déchetteries a été réalisée par un laboratoire attestant d'une bonne qualité de l'eau.

9.2. Actions liées aux conditions de travail :

- Rédaction des fiches de poste de travail
- Formation du chef d'équipe à la prévention des accidents et à la sécurité
- Livret d'accueil avec les risques au poste de travail pour les nouveaux agents de collecte,
- Conduite d'actions correctrices pour supprimer les « points noirs » (marches-arrières, collectes bilatérales…),
- Analyse du bruit en période d'activité des déchetteries réalisées par un laboratoire attestant d'un niveau sonore en dessous des limites réglementaires,
- Achat de matériel adapté conformément aux recommandations de la médecine professionnelle.
- Port par tous les agents d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants anti-coupure et tenue haute visibilité)
- Achats de produits de désinfection les moins nocifs possibles.
- Aménagement d'ateliers pour le petit entretien des véhicules pour améliorer les conditions de travail
- Acquisition de camions-bennes équipés de boites automatiques pour une conduite plus aisée.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

10. Mesures prises pour maintenir l'activité du service pendant la crise sanitaire

10.1. Plan de Continuité d'Activité :

Face à la pandémie de Coronavirus et suite aux annonces gouvernementales du 16 mars 2020, la Communauté de communes Terres des Confluences a organisé ses services durant cette période de confinement, conformément au Plan National de prévention de l'Etat français.
Il définit des mesures permettant de garantir les besoins de l'Etat, des entreprises et de la population relatifs aux activités d'importance vitale et autres services essentiels ne pouvant être interrompus en temps de pandémie : santé, alimentation, communications électroniques, fourniture d'énergie, information du public, transports nécessaires, circulation des liquidités et maintien des moyens de paiement, gestion de l'eau, élimination des déchets, services funéraires, ...

En situation de pandémie déclarée, la collectivité a assuré un rôle important notamment :
- en assurant le maintien des activités d'importance vitale tout en protégeant les travailleurs et notamment la collecte des déchets,
- en suspendant, des activités dont la mise en sommeil peut être tolérée pendant quelques semaines.
Le Plan national a incité à élaborer un plan de continuité d'activité (PCA) pour planifier plusieurs modes d'organisation, leur application dépendant de la sévérité de l'épidémie :
- dans le mode le plus favorable, tous les salariés disponibles, ne présentant pas de risque particulier d'infection de leur entourage, viennent à leur travail ;
- dans le mode le plus critique, celui du 1er confinement, les salariés dont la présence n'est pas indispensable sur place, restent à leur domicile.
Il appartient à l'organisation de graduer les mesures du plan de continuité d'activité en fonction de la gravité de la crise.

Ainsi, au vu des mesures de confinement décrétées par le Président de la République le 16 mars 2020, une partie de l'activité a été suspendue (voir paragraphe ci-après) ; il a été demandé au personnel des services concernés de rester à leur domicile et des solutions de télétravail, lorsqu'elles sont possibles, ont été mises en place.
Les mesures de prévention et de protections strictes ont été appliquées.
Dans le contexte de pandémie, le plan de continuité d'activité définit, pour chacune des missions essentielles de la Communauté de communes les tâches qui ont été maintenues, celles qui ont été assurées seulement en cas d'urgence et celles ont été suspendues.

Les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif ont été maintenu à l'identique pour l'ensemble des usagers.
Une réorganisation du travail a été réalisée pour les agents de collecte pour limiter les risques d'exposition.

Seule la collecte du tri sélectif pour les professionnels de santé du territoire a été suspendue. En effet, des masques et des blouses de protection ayant été retrouvées dans les bacs jaunes et sur les chaînes de tri ; la collecte du tri sélectif pour l'ensemble des professionnels de santé a été suspendue pendant la durée du confinement. Cette mesure visait à protéger les agents de collecte et les employés du centre de tri.

Les activités suivantes ont été suspendues pendant le premier confinement :
- collecte des déchets verts pour les centres urbains de Castelsarrasin et Moissac,

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

- ramassage des encombrants à domicile, sur rendez-vous, par Emmaüs 82,
- échanges de bacs à déchets pour les usagers déjà dotés,
- La distribution des composteurs.

L'ouverture des déchetteries a fait l'objet d'une organisation particulière. Elles ont été fermées au public dès le 16 mars.
Par la suite une ouverture aux professionnels a été mise place à partir du 31 mars 2020 à la déchetterie de la Biarne, sur prise de rdv 24 h par mail à l'avance les mardis et jeudis matins de 9h à 12h.

10.2. Plan de Reprise d'Activité :

La CCT a mis en place un Plan de Reprise des Activités à la fin du premier confinement. Certaines mesures exceptionnelles prises dans le cadre du confinement ont été maintenues, à savoir :

- le fini-parti,
- la suppression de la pause,
- la limite de 4 personnes maximum dans les douches et les vestiaires.

Ces mesures visaient à éviter que les agents se retrouvent tous ensemble dans la salle de repos au moment de la pause et dans les vestiaires au moment de la débauche.
La réorganisation des tournées à 2 agents dans la mesure du possible et le confinement par roulement des agents ont été arrêtés. L'organisation des tournées à 2 agents a amené les équipes à travailler en mode dégradé. La fatigue accumulée par les agents ne permet pas de maintenir ce mode dégradé. Certaines tournées, (les plus pénibles) ont été organisées à 3 agents.

La désinfection des cabines, la mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de masques sont maintenus. Le port du masque est proposé aux agents de collecte. Les masques sont mis à la disposition des agents.

REPRISE DE LA COLLECTE DES DECHETS VERTS
La collecte des déchets verts a repris le 11 mai 2020. Les tournées ont été aménagées et les équipes renforcées afin de palier à la forte présentation de ces déchets à la reprise de la collecte.
Les collectes de déchets verts du 18 et du 19 mai, habituellement annulées en raison du jeudi de l'Ascension, ont toutefois été maintenues ; pour ne pas interrompre le redémarrage du service.
Les effectifs ont été au complet pour permettre la reprise de cette collecte dans des conditions optimales.

LIVRAISON DE BACS
Le service a repris comme habituellement. L'accord de l'usager a toutefois été demandé avant chaque livraison si l'usager doit être présent.
Les gestes barrières ont été appliqués et les agents ont été équipés de masques, gants et gel hydro-alcoolique.

DISTRIBITION DE COMPOSTEURS
La distribution des composteurs, à venir retirer sur rendez-vous à la maison de l'intercommunalité, a repris tous les 15 jours avec une première distribution dès le mercredi 13 mai 2020. Les personnes qui avaient formulé une demande ont été contactées par mail pour se présenter à la CCTC sur rendez-vous, dès le 13 mai 2020.
Le paiement s'est fait uniquement par chèque. Ils ont été déposés dans une boîte qui a été mise à disposition de l'usager pour éviter les contacts.
L'opération promotionnelle de livraison et montage à domicile a été reportée en novembre 2020.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

ANIMATION DECHETS

Les animations scolaires n'ont pas repris sur la fin de l'année scolaire.

DECHETTERIES

Les 3 déchetteries ont rouvert selon les horaires habituels et accueilli les particuliers et les professionnels uniquement sur rendez-vous.
Les professionnels non-inscrits devaient s'inscrire par mail préalablement.
Le maintien de la prise de rendez-vous a permis de réguler l'affluence sur les sites et de maintenir le respect des gestes barrières et notamment la distanciation sociale.
Les gardiens ont été équipés en masques, gants et gel hydro-alcoolique.
Des adaptations concernant la recyclerie ont été réalisées, le réemploi a été stocké pendant 3 jours avant d'être amené à la Communauté Emmaüs à La Ville Dieu du Temple.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Emmaüs a repris son activité de ramassage des encombrants, sur rendez-vous.
La prise de rendez-vous a été effective dès le lundi 4 mai 2020. Les ramassages proprement dit ont repris le 12 mai 2020.

Le PMA a été réactivé le 2 septembre 2020 sans suspension d'activités pour le service des déchets et jusqu'à ce jour (mai 2021).
Les animations scolaires ont été majoritairement annulées et la sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets en porte à porte a été remplacée par du phoning.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

INDICATEURS FINANCIERS

1. Compte administratif

La CCTC a créé en 2017 un budget annexe au budget principal de la collectivité, dédié au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés afin de mieux identifier les dépenses et les recettes de ce service.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 127 917,56	G	4 464 027,52
	Section d'investissement	B	576 154,11	H	601 909,29
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	105 616,74
	Report en section d'investissement (001)	D		J	301 631,37
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 704 071,67	= G+H+I+J	5 473 184,92
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	254 525,62	L	63 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	254 525,62	= K+L	63 900,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 127 917,56	= G+I+K	4 569 644,26
	Section d'investissement	= B+D+F	830 679,73	= H+J+L	967 440,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 958 597,29	= G+H+I+J+K+L	5 537 084,92

Les chiffres présentés prennent en compte les « restes à réaliser » 2020, d'une valeur de 254 525,62 (285 816,64 € en 2019), couvrant notamment l'acquisition d'une benne à ordures ménagères. Il s'agit des dépenses engagées en 2020, mais qui seront payées en 2021 en raison d'une livraison tardive des produits ou prestations commandés.

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2020 s'établit donc à 578 487,63 € (185 331,47 € en 2019) en intégrant un important reste à réaliser.

Afin d'équilibrer le budget annexe des déchets, une subvention d'équilibre est versée par le budget principal de la CCTC en investissement.
En 2018, le budget principal a ainsi versé une subvention de 206 591,31 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement, soit un total de 356 591,31 €
En 2019, le versement de subvention d'équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement n'a pas été nécessaire. Le déficit du budget déchets a pu être couvert avec les excédents de 2018.
En 2020, une subvention d'équilibre d'investissement de 200 000 € a été nécessaire.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

2. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service déchets

Les dépenses et recettes indiquées s'appliquent à l'ensemble du service des déchets présenté dans le présent document. Afin d'afficher un coût global du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, les chiffres ci-dessus cumulent les dépenses et recettes réalisées par la CCTC et par le SIRTOMAD.
Les dépenses prises en comptes sont celles réalisées en 2020, et donc ne tiennent pas compte du reste à réaliser indiqué précédemment.
Pour faciliter la compréhension et la lecture, la collectivité indiquée entre parenthèse est la collectivité qui participe aux dépenses ou aux recettes concernées.
Ces montants concernent l'ensemble des 22 communes de la Communauté de communes Terres des Confluences.
Ils comprennent également les charges de personnels et d'encadrement des collectes en régie.

Dépenses 2020 en TTC		Recettes 2020 en TTC	
Fonctionnelles	**388 245 €**	**Revente matériaux issu du tri**	**80 565 €**
charge de structure (CCTC)	281 204 €	*Revente matériaux issu des déchetteries (CCTC)*	1 961 €
charge de structure (SIRTOMAD)	102 041 €	*Revente matériaux issu du tri SIRTOMAD*	78 604 €
Prévention	**56 431 €**	**Soutiens éco-organisme**	**500 985 €**
composteurs (CCTC)	17 431 €	*Citéo (SIRTOMAD)*	493 144 €
chargé de prévention (SIRTOMAD)	39 000 €	*Eco-organisme des déchetteries (CCTC)*	7 840 €
Pré-collecte	**170 319 €**	**Autres produits**	**389 594 €**
bacs et sacs (CCTC)	170 319 €	*Vente de composteurs (CCTC)*	4 361 €
Collecte	**1 883 031 €**	*Redevance spéciale*	353 628 €
collecte OM, CS, verre, encombrants et déchetteries (CCTC)	1 828 921 €	*Redevance déchetteries (CCTC)*	29 685 €
collecte SIRTOMAD	43 590 €	*Prestation à des tiers (CCTC)*	1 920 €
collecte cuisine centrale	10 520 €		
Transfert	**128 543 €**	**TEOM** (CCTC)	3 955 906 €
transfert (CCTC)	106 586 €	**Subvention du Budget principal**	200 000 €
transfert (SIRTOMAD)	21 957 €		
Traitement	**1 756 747 €**	**Amortissements**	307 256 €
incinération (SIRTOMAD)	742 219 €	**FCTVA**	94 653 €
tri (SIRTOMAD)	488 962 €		
compostage (CCTC)	18 226 €		
enfouissement (SIRTOMAD)	113 814 €	**Amortissements de subvention d'investissement** (CCTC)	4 198 €
traitement déchetteries (CCTC)	319 568 €		
traitement déchets dangereux (CCTC)	73 959		
SIEEOM et SMEEOM (CCTC)	149 336 €		
Communication	**68 385 €**		
Dont TVA (CCTC)	140 089 €		
Total des dépenses du service de traitement des déchets	**5 172 192 €**	**Total des recettes du service de traitement des déchets**	**5 533 157 €**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Ce tableau fait apparaitre un excédent de 335 210 € sur le coût global de l'ensemble du service déchets. Le taux de recouvrement du service est de 100% (100% en 2019), l'excédent est de 335 210 € en 2020 (excédent de 3 778 € en 2019). Il est calculé à partir du coût aidé, il ne prend pas en compte les recettes pour la vente des matériaux et les soutiens des éco-organisme.

	2017	2018	2019	2020
Résultat	- 549 389 €	- 657 551 €	3 778 €	335 210 €

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

3. Approche analytique des coûts

En complément de l'approche globale des coûts, une approche analytique est mise en œuvre pour déterminer d'autres indicateurs.
Les coûts intègrent l'ensemble des dépenses de fonctionnement y compris celles liées aux frais généraux de la collectivité (ressources humaines, locaux…).Les dépenses d'investissement ne sont pas intégrées dans cette approche analytique des coûts.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers) et les soutiens des organismes agréés.

Le coût aidé total par habitant ne correspond pas à la somme des coûts aidés par habitant. En effet, le nombre d'habitants varie en fonction des flux, une pondération est donc établie pour obtenir le coût aidé total par habitant. La même démarche est appliquée par les coûts aidés par tonne.

	Coût aidé en € TTC	Coût aidé en € TTC par habitant	Coût aidé en € TTC par tonne
OMR	2 377 843 €	56 €	361 €
Verre	31 872 €	1 €	27 €
Collecte sélective	725 573 €	17 €	356 €
Déchetteries	541 993 €	15 €	67 €
Déchets verts	135 133 €	12 €	238 €
Encombrants	41 441 €	1 €	199 €
Textiles	818 €	0 €	5 €
Total CCTC	**3 854 673 €**	**91 €**	**172 €**

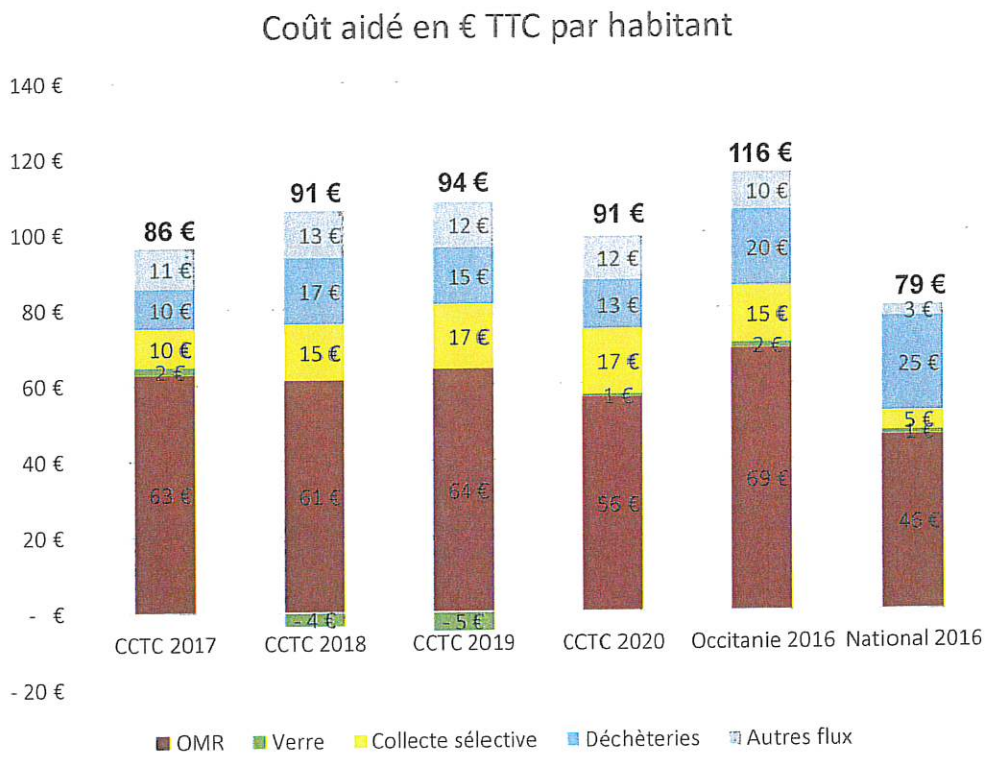

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Le coût aidé plus élevé sur notre territoire par rapport au coût aidé national s'explique par la présence de collectes séparatives majoritairement en porte à porte plutôt qu'en point d'apport volontaire.

La variation du coût aidé pour le verre est liée à changement de mode de calcul, notamment une répartition au réel des recettes liées à la revente des matériaux.

Le coût complet comprend l'ensemble des charges du service sans aucune déduction de recettes.

Poste	Coût complet en € HT	Coût complet en € HT par habitant	Coût complet en € HT par tonne
Structure	383 245 €	9,08 €	17,06 €
Communication	68 385 €	1,62 €	5,16 €
Prévention	56 431 €	1,34 €	3,03 €
Pré-collecte	170 319 €	4,04 €	14,10 €
Collecte	1 883 031 €	44,62 €	84,49 €
Transfert / Transport	128 543 €	3,05 €	9,54 €
Traitement des déchets non dangereux	1 682 788 €	39,88 €	79,67 €
Traitement des déchets dangereux	73 959 €	1,75 €	9,21 €
Collecte et traitement SIEEOM et SMEEOM	149 336 €	3,54 €	6,65 €
Dont TVA	140 089 €	3,32 €	6,24 €
Total TTC	**4 596 037 €**	**112,24 €**	**235,15 €**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

4. Modalités de financement

Outre la TEOM, la redevance spéciale pour la collecte et les déchetteries et la vente des composteurs, le service « déchets » est financé par la CCTC sur ses fonds propres.
Les recettes de vente de matériaux issues de la collecte sélective sont perçues par le SIRTOMAD et la CCTC, les recettes issues des déchetteries sont perçues par Emmaüs 82.

4.1. Redevance Spéciale pour la collecte

La CCTC a instauré le 1er juillet 2019 la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers collectés par le service public de gestion des déchets. Cette redevance étant facturée à semestre échu, les premières recettes ont été perçues en 2020.

Recettes	2020
Redevance spéciale	353 627,85 €

Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, le tarif au litre était de 0,0222 €/L (basé sur le compte administratif 2018)
Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, le tarif au litre est de 0,0230 €/L (basé sur le compte administratif 2019).

4.2. Redevance Spéciale pour l'utilisation des déchetteries

La CCTC a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant les déchetteries intercommunales.

Recettes	2016	2017	2018	2019	2020
Redevance déchetteries	19 641 €	19 226 €	13 835 €	24 335 €	29 684,80 €

Ci-dessous les tarifs appliqués aux professionnels en déchetterie en 2020.

	Nature des déchets	Tarif
Tarif 1	Ferrailles, batteries, piles, cartons, verre, huiles minérales, textiles non souillés, appareils électriques et électroniques, tubes fluorescents et ampoules à économies d'énergie, cartouches d'encres, extincteurs, objets réutilisables par Emmaüs	gratuit
Tarif 2	Bois traités	10 €/m3
Tarif 3	Bois compostables (non traités)	10 €/m3
Tarif 4	Gravats	22 €/m3
Tarif 5	Mélange de matériaux, encombrants	22 €/m3
Tarif 6	Déchets spéciaux (produits toxiques, solvants, peinture…)	2 €/kg
Tarif 7	Pneus véhicules légers déjantés	2 €/pneu
Tarif 8	Pneus véhicules légers non déjantés*	15 €/pneu
Tarif 9	Pneus véhicules lourds déjantés*	15 €/pneu
Tarif 10	Pneus véhicules lourds non déjantés*	90 €/pneu
Tarif 11	Déchets verts*	6 €/m3

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

* déchetterie de la Biarne uniquement, les pneus et les déchets verts ne sont pas acceptés pour les professionnels à Saint-Béart et à Saint-Pierre.

4.3. TEOM

Le Conseil Communautaire réuni le 6 février 2020 a fixé le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est directement liée aux propriétés foncières bâties.

La CCTC a encaissé une recette de 3 955 906 €.

Poste	2017	2018	2019	2020
Recette TEOM	3 590 747 €	3 753 716 €	3 910 731 €.	3 955 906 €
Taux de TEOM	Cf. tableau			

Le taux de TEOM s'applique par zones selon la répartition suivante :

Communes de la CCTC	Taux de TEOM 2017	Taux de TEOM 2018	Taux de TEOM 2019 et 2020
Angeville	13,68 %	13,95 %	14,09 %
Boudou	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Castelferrus	11,75%	11,99 %	12,11 %
Castelmayran	14,38 %	14,67 %	14,82 %
Castelsarrasin	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Caumont	11,64 %	11,87 %	11,99 %
Cordes-Tolosannes	11,31 %	11,54 %	11,66 %
Coutures	16,71%	17,04 %	17,21 %
Durfort-Lacapelette	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Fajolles	11,74 %	11,97 %	12,09 %
Garganvillar	15,82 %	16,14 %	16,30 %
Labourgade	9,85%	10,05%	10,15%
Lafitte	15,76%	16,08 %	16,24 %
La Ville-Dieu-du-Temple	11,20%	11,42 %	11,53 %
Lizac	10,20%	10,40 %	10,50 %
Moissac	10,20 %	10,40 %	10,50 %

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Montaïn	15,37 %	15,37 %	15,84 %
Montesquieu	10,20 %	10,40 %	10,50 %
Saint-Aignan	11,57 %	11,80 %	11,92 %
Saint-Arroumex	12,89 %	13,15 %	13,28 %
Saint-Nicolas-de-la-Grave	10,66 %	10,87 %	10,98 %
Saint-Porquier	11,20 %	11,42 %	11,53 %

La TEOM apporte une recette de 93,74 € par habitant (93,15 € par habitant en 2019) à la CCTC.

4.4. La vente de composteurs

Les composteurs sont revendus par la CCTC à moitié du prix d'achat aux habitants de la CCTC. La vente des composteurs a permis d'encaisser une recette de 4 361 € en 2020.

Recettes	2017	2018	2019	2020
Vente de composteurs	2 567 €	5 469 €	5 605 €	4 361 €

La baisse des recettes en 2020 est liée à l'interruption de la distribution des composteurs pendant le premier confinement.

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

5. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Pré-collecte
Les bacs de collecte sont fournis par la société Sulo dans le cadre d'un marché public de fournitures.

Collecte des déchets
La collecte des encombrants en porte à porte est confiée à Emmaüs 82 dans le cadre d'une convention.
La collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre pour les communes de Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple est réalisée par Véolia dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Traitement des déchets
Les encombrants issus des déchetteries sont envoyés au Centre d'Enfouissement Technique de la DRIMM à Montech.
Les déchets verts issus des déchetteries et des collectes en porte à porte sont envoyés vers la plateforme de compostage d'APAG Environnement à Castelsarrasin.

Contrat de recettes pour la CCTC
La CCTC a signé des contrats ou des conventions pour percevoir les soutiens liés aux Responsabilités Elargies aux Producteurs (REP) de déchets :

- EcoDDS pour la REP DDS (Déchets Diffus Spécifique, pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- DASTRI pour la REP DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux, pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- Corepile pour les piles et accumulateurs (pas de recette, prise en charge du traitement seulement),
- EcoTLC pour la REP TLC (7 840,60 €),
- Récylum pour les ampoules et néons (500 €).

	Titulaire	Montant 2015 en TTC	Montant 2016 en TTC	Montant 2017 en TTC	Montant 2018 en TTC	Montant 2019 en TTC	Montant 2020 en TTC	Evol. 19/20
Fourniture de bacs	Sulo	45 579 €	34 861 €	68 275 €	134 212 €	162 711 €	88 237 €	- 46%
Collecte des encombrants	Emmaüs 82	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	21 776 €	0%
Collecte des déchets	DRIMM	/	/	167 586 €	184 307 €	28 796 €	/	/
Collecte des déchets	Véolia	/	/	/	/	140 484 €	240 830 €	71%
Mise en CET des encombrants	DRIMM	175 880 €	177 152 €	169 577 €	196 055 €	175 906 €	173 937 €	-1%
Traitement des déchets verts et du bois	Apag Environ-nement	83 625 €	65 326 €	79 968 €	98 027 €	96 601 €	103 262	7%

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

6. Les principales dépenses d'investissement

Dépenses en € HT	
Reliquat aménagement d'une aire de lavage	16 182,72 €
Achat d'un fourgon pour la livraison des bacs	46 275,84€
Achat de bacs et de PAV verre	88 237,46 €
Achat de bennes à ordures ménagères	379 694,29 €
Total	**530 390,31 €**

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

1. Actions déjà réalisées en 2021

Le présent rapport annuel des déchets étant rédigé en juin, une partie des actions prévues en 2021 sont d'ores et déjà réalisées.

Projet de service Déchets
Afin d'orienter les actions du service public de prévention et de gestion des déchets sur les années à venir, le service a élaboré un projet de service pour les actions à mener dans les années à venir en vue d'améliorer et d'optimiser le service. Il a été présentée mars 2021 et doit faire l'objet d'une synthèse afin de mieux permettre son appropriation.

Contrôle des installations classées pour l'environnement (ICPE)
Les travaux d'urgence réalisés sur la déchetterie Saint Béart, l'enregistrement au titre des ICPE pour les déchets non dangereux et la réduction des volumes de déchets dangereux stockés ont permis de lever l'ensemble des non-conformités lors d'une visite d'inspection de la DREAL le 30 avril 2021.

Renouvellement et mise en place de nouveaux marchés :
- Renouvellement du marché de fourniture des bacs en mai 2021,
- Lancement du marché de travaux pour l'optimisation des déchetteries en mai 2021.

Harmonisation du fonctionnement des déchetteries
Mise en place d'une filière REP pour l'ameublement à la déchetterie de la Biarne en mai 2021.

Achat de matériel
La livraison d'une benne à ordures ménagères de 19 Tonnes a été réalisée en mai 2021. Elle a été commandée en février 2020. Cette dépense fait partie des restes à réaliser du budget 2020.

2. Actions à réaliser en 2021

Opération de promotion du compostage
En septembre 2021, la CCTC renouvelle pendant deux semaines son opération sur la promotion du compostage individuel en proposant la livraison des composteurs à domicile.

Optimisation des tournées de collecte
Suite à la fusion des intercommunalités, le périmètre du territoire a évolué. Les circuits de collecte sont toujours calqués sur les anciennes limites intercommunales, voire communales. Afin d'optimiser les déplacements et les temps de collecte, une étude en cours permettra de refondre l'ensemble des circuits en 2022.

Travaux d'optimisation des déchetteries
Une étude a été conduite en 2017 pour optimiser le fonctionnement des trois déchetteries intercommunales. Cette étude a permis d'établir un programme de travaux sur 3 ans qui permettra de remettre aux normes les déchetteries et d'accepter de nouveaux flux afin d'harmoniser les niveaux de services sur le territoire. Les travaux de la première année du programme d'optimisation devraient démarrer en juillet 2021.

AR Prefecture

082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

Harmonisation du fonctionnement des déchetteries

Des actions seront mises en place avant le démarrage des travaux :

- Achat de caissons pour réduire les frais de location,
- Mise en place d'une filière pour les gravats à la déchetterie de la Biarne,
- Mise en place d'une filière REP pour les pneumatiques à la déchetterie de la Biarne,
- ...

AR Prefecture
082-200066322-20210618-DEL06202116-DE
Reçu le 18/06/2021
Publié le 18/06/2021

RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES» - Année 2020

Maison de l'intercommunalité
636 rue des Confluences
BP 50046
82102 CASTELSARRASIN

Directeur de la publication : Dominique BRIOIS, Président de la Communauté de communes Terres des Confluences
Rédaction : Claire CAPDEVIELLE
Coordination de rédaction : Mélanie GAUTREAU
Photos : Communauté de communes Terres des Confluences
Données : SIRTOMAD, Emmaüs 82, Ademe, Citéo

Achevé d'imprimer en juin 2021

TERRES des CONFLUENCES
communauté de communes